



CANAL DE ZACHARIE - INAUGURATION SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022

FINANCES

Le budget
pour l'année 2022

// 12-13

ENFANCE

Les enfants du CIVIL empoissonnent
le bassin des pêcheurs

// 26-27

VIE QUOTIDIENNE

Le Tour de France
à Lorette

// 42-43

INAUGURATION DU CANAL DE ZACHARIE

C'est un grand moment que notre commune s'apprête à vivre. Samedi 3 septembre verra la renaissance d'une partie de notre histoire. En effet, après 150 ans d'oubli, le canal de Zacharie va retrouver de sa splendeur. À cette occasion le **Bagad de Lann-Bihoué**, ensemble de musique bretonne de la Marine nationale française sera présente. Tous les Lorettois sont conviés pour cet évènement. Venez nombreux !

// 44-45



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42 420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44
Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

Bulletin d'informations trimestriel

Directeur de la publication :
Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication
pour le Kiosque :
Marcelle Célibert,
Conseillère municipale déléguée
E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :
Sophie Prévost
www.sographie.com
Tél : 06 12 65 16 75

Impression :
Chavanne & Dodevey
Tél : 04 77 74 63 77

Dépôt légal : 2^e trimestre 2022
Tirage moyen : 2 500 exemplaires



C'est déconcertant ! Que faut-il en penser ? Pauvre France !

C'est sur ces deux mots : « PAUVRE FRANCE » que le mardi 31 mai dernier, Pascal Praud, chroniqueur sur CNEWS, concluait son éditorial sur l'état de délabrement de nos institutions après les événements, autant désastreux que catastrophiques pour l'image de la France, qui se sont déroulés autour du stade de France. Pour une fois, les médias n'ont pas ménagé leurs gros titres pour dénoncer cet acte de sauvagerie à la sauce française. A la suite de ces scandaleux événements, pas très loin de chez nous et à quelques heures d'intervalles, le stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne subissait les mêmes faits de sauvagerie par des supporters mécontents que leur équipe perde le match et soit condamnée à descendre en deuxième division. Pour cette simple raison ces supporters "voyous" ont saccagé les équipements du stade payés par les deniers des contribuables de Saint-Etienne Métropole, dont ceux des Lorettois. Surtout ne me parlez pas d'esprit sportif !

A ces deux désastreux événements, beaucoup d'autres se sont rajoutés en France et touchant eux, par contre, à la vie des gens sans que les médias à la botte du gouvernement n'utilisent beaucoup d'encre pour en parler dans leurs colonnes. Depuis plusieurs années, si vous suivez un peu les presses nationales, des individus très souvent radicalisés poignent ou tuent par armes à feu et laissent des vies au sol presque plusieurs fois par semaine.

Très récemment : ce sont 2 hommes à la Duchère à Lyon abattus par armes à feu ; à Marseille, le 10 mai, c'est un jeune médecin militaire sauvagement poignardé devant ses propres enfants, ou cette jeune femme retrouvée morte avec un poignard dans la gorge. La liste serait très longue s'il fallait énumérer tous ces crimes.

**Que nous le voulions ou non,
l'ensauvagement de la France est bien
là, que cela plaise ou non au plus haut
niveau de la Nation. D'ailleurs, que fait-elle
réellement pour nous protéger alors que
c'est sa mission régalienne ?**

Sur ce sujet, personne ne peut me reprocher pendant mes 33 années en tant que Maire de Lorette, de ne pas vous avoir alertés. Très récemment encore, sur mon précédent éditorial du Kiosque, je revenais sur l'état de décrépitude de notre pays ainsi que sur l'impossibilité de pouvoir faire confiance, pour les élections présidentielles, à celles et ceux qui ont cautionné la gestion de la France depuis plus de 45 ans et qui l'ont conduit dans l'état de décomposition actuelle. Je conclusais cet éditorial par cette phrase :

« *Lorettoises, Lorettois, vous mesurez la très grave situation dans laquelle les partis politiques conduisent la France. Le 10 et 24 avril, réfléchissez bien avant de voter.* ».

Cette préconisation s'est soldée pour le second tour de l'élection présidentielle à Lorette par les résultats suivants :

Sur 2 141 votes exprimés 51,09 % ont rejeté Monsieur Macron, et 48,90 % de Lorettois lui sont restés fidèles. Sur un plan national, c'est 56 % des suffrages exprimés qui ont permis à Monsieur Emmanuel Macron de faire un second mandat à la tête de l'État.

C'est à croire que son premier mandat a été glorieux, alors que je considère qu'il a été désastreux.

Certes, je suis convaincu qu'il doit son élection à la gestion que je considère calamiteuse de la crise sanitaire. Même si je reconnais que la Covid-19 a fait des dégâts importants, nous sommes cependant loin d'une pandémie. Je ne suis plus seul à le crier haut et fort. Récemment, lors du Sommet mondial sur le covid, 17 000 scientifiques ont appelé à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire (lire l'article de France SOIR du 26/05/2022 en p. 21). Par ces déclarations percutantes, force est d'admettre que l'ensemble des gouvernements aux ordres de l'O.M.S (Organisation Mondiale de la Santé) nous ont énormément menti. Par contre, les gros laboratoires pharmaceutiques mondiaux s'en sont mis plein les poches en faisant marcher les peuples par la PEUR et le BÂTON ? Faut-il en déduire que l'O.M.S aurait des intérêts là-dedans ? J'ai peine à le penser.

Pour revenir sur l'interrogation que me pose la réélection de Monsieur Emmanuel Macron, sachez qu'en 5 ans entre 2017 et 2022, j'ai rencontré une multitude de personnes toutes excédées par les attitudes, les expressions et les comportements que le représentant en titre de la France avait. Il est vrai que j'ai dû rater un épisode car je n'arrive pas à comprendre comment Monsieur Emmanuel Macron a pu être réélu, alors qu'une large majorité de françaises et français ne se cachaient pas pour exprimer leur refus de le reconduire à la Présidence.

Il faut bien admettre que la corde à nœuds était difficile à avaler !

Qui pouvait avaler les insultes faites aux Français ?

Qui pouvait avaler les renoncements aux valeurs de la République, à son drapeau, à ses institutions, à ses missions régaliennes ?

Qui pouvait avaler qu'un Président de la République, garant de l'application des lois, soit capable d'admettre qu'une femme coiffée d'un niqab reste à sa proximité pendant son discours à Mulhouse en février 2020 ?

Qui pouvait avaler son aveuglement volontaire sur l'immigration clandestine des populations d'origines africaines notamment et la complicité de l'Europe qui encourage les passeurs, finance les bateaux dits "humanitaires" et qui ne met pas en place une véritable police de nos frontières ?

Qui pouvait avaler sa gestion désastreuse de la crise sanitaire? Les masques ne servent à rien et après on vous verbalise si vous ne les mettez pas. Le Pass Sanitaire n'est plus obligatoire, mais on laisse licencier plus de 15 000 soignants qui refusaient de se faire vacciner, sans que les syndicats pipent un mot et malgré que l'on sache que l'on ferme des lits par manque de soignants dans l'Hôpital public ?

Qui pouvait supposer qu'il a autant contribué à diviser les Français ?

Qui pouvait avaler ses déclarations scandaleuses sur l'Histoire de la France et notamment sur l'Algérie, alors qu'il n'était même pas né pendant les événements qu'il s'autorisait à évoquer ?

Qui pouvait avaler qu'il essaye de négocier avec Monsieur Vladimir Poutine et que par derrière, il envoie des armes à l'Ukraine et 500 de nos soldats sur un camp de l'OTAN proche de la frontière ukrainienne ?

Qui pouvait avaler (ou alors il n'a pas appris notre histoire de France) qu'il pouvait présenter Monsieur Vladimir Poutine comme étant le méchant qui allait semer la guerre en Europe, après l'avoir reçu en grandes pompes à Versailles et oublié que la Russie a laissé aux champs d'Honneur pendant la deuxième guerre mondiale plus de 1,5 million de soldats russes morts pour nous aider à sortir du joug des Allemands ?

Qui pouvait avaler que notre diplomatie n'ait pas été à la hauteur pour faire respecter les accords de MINSK signés entre l'Ukraine et la Russie depuis 2014, afin d'aboutir à la paix ? Dans cette affaire, l'Ukraine est loin de les avoir respectés.

Qui pouvait avaler que, Ministre de l'économie sous le gouvernement Hollande, après avoir sabordé aux profits des Américains, un des fleurons de notre industrie en vendant ALSTOM, perdant ainsi notre sécurité stratégique sur la fabrication des centrales nucléaires, il pourrait devenir Président de la République ?

Certes, Charles de GAULLE disait souvent : « *les Français ont la mémoire courte* ». Je conclurai en disant que 56% des votants qui se sont exprimés pour le 2^e tour des élections présidentielles, n'ont plus de mémoire. Serait-ce un effet secondaire de la Covid-19 ?

Le Mpaize Jézard-Tandy



ÉDITORIAL // 2-3
 SOMMAIRE // 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 13 avril 2022 // 5-11
 Le budget 2022 // 12-13

ZOOM

Les commémorations du 8 mai 1945 .. // 14-15
 Le forum des associations // 16

SOLIDARITÉ

CCAS - La semaine bleue
 Bourse de balayage // 17
 Dynamic Club /
 Le don du sang // 18
 L'aide alimentaire / Mission locale /
 Le Secours Populaire // 19

SANTÉ

Canicule : Lorette vous accompagne // 20
 Sommet mondial sur le COVID // 21

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) // 22-23
 Le Pôle Jeunesse // 24-25
 CIVIL : Empoisonnement du canal // 26-27
 École Jean de la Fontaine // 28
 École Notre Dame/
 Le centre social // 29

CADRE DE VIE

Parc Louis Aragon // 30-31
 Le pont Max Dormoy // 32
 Réhabilitation de l'ex-salle du Foyer // 33

VIE QUOTIDIENNE

Opération Façades // 34
 Les travaux des quartiers // 35
 La Baignade Naturelle de Lorette -
 Arnaud BELTRAM // 36
 GPA / Une nouvelle entreprise // 37
 Flashes // 38-39

CULTURE

L'Université pour tous /
 La Fête Nationale du 14 juillet // 40
 La médiathèque Yves Duteil // 41
 Festivités du tour de France à Lorette // 42
 Plan de circulation du 15 juillet // 43
 Inauguration du Canal de Zacharie /
 Les joutes et barques de Glvors // 44
 Plan de circulation du 3 septembre // 45
 La saison culturelle // 46

ASSOC. SPORTIVES

Dictée en fête /
 Karaté Club de Lorette // 47
 Tennis Club de Lorette/
 La pétanque Lorettoise // 48
 Rugby club du Pays du Gier /
 Les Edelweiss // 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // 50

INFORMATIONS PRATIQUES // 51

AGENDA // 52

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Monsieur le Maire indique en introduction, que Mme PINTACORONA Anna s'excuse de ne pouvoir être présente mais son travail l'empêche de se rendre disponible pour le Conseil Municipal. Il précise que M. BAILLY Camille se remet petit à petit.

■ PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PRÉSENTATION PAR MONSIEUR G. THIZY, VICE-PRÉSIDENT DE SAINT-ETIENNE MÉTROPÔLE



Maire de Marcenod, Monsieur Gilles THIZY est 6^e Vice-Président à Saint-Etienne Métropole chargé de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière. Il souhaite informer l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de Saint-Etienne Métropole sur la démarche de création du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il rappelle l'historique du transfert de la compétence de l'élaboration des documents d'urbanisme à la Métropole en 2016 tout en précisant que désormais les communes ne peuvent plus ni réviser ni élaborer de nouveaux documents. Le PLU de Lorette a été adopté par Saint Etienne Métropole en 2018. Seul un PLUI peut être élaboré sur l'ensemble des communes métropolitaines. Les conseils municipaux seront amenés à se positionner en automne pour débattre du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable).

Monsieur THIZY indique qu'un PLUI est un vrai projet de territoire mais pas une juxtaposition de PLU communaux. Saint-Etienne Métropole qui instruit le dossier va se baser sur les propres besoins du territoire. Désormais des opérations d'ensemble (OAP) devront être développées. La logique des zonages constructible / inconstructible n'existe plus formellement.

La loi Climat et Résilience votée en 2021 fixe un objectif de zéro artificialisation en 2050 (ZAN) et il faudra alors recycler les zones urbaines existantes. Avant cette date, des paliers successifs de 10 ans sont mis en place. Des observatoires devront être mis en œuvre avec une vraie obligation de résultat. Beaucoup de réglementations s'imposent déjà à nous avec plusieurs règlements supracommunaux (SCOT, SRADDET, DTA, loi Montagne).

Le diagnostic est déjà achevé et il peut être téléchargé sur le site de la Métropole. Plusieurs réunions et comités de suivi et de pilotage sont prévus.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur THIZY pour cette présentation et reconnaît la complexité de la démarche. Beaucoup de lois s'empilent. Dans le cadre de l'élaboration du PLU communal de Lorette en 2018, Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû supprimer 14 hectares de terrains constructibles à la demande expresse de l'Etat.

Monsieur VINCENT Pierre demande quel impact aura le PLUI sur le projet de la ZAC COTE GRANGER et si ce projet s'intègre bien dans la logique présentée car il s'agit d'une dent creuse qui prévoit le maintien d'espaces verts, la création de zone de rencontre et l'utilisation de modes doux.

Monsieur THIZY précise que ce terrain de la ZAC Côte Granger répond complètement à ce qu'il faut faire et apporte son soutien politique de ce fait.

Monsieur le Maire regrette le retard dantesque pris par les services de la Préfecture pour l'instruction de la Déclaration d'Utilité Publique qui est littéralement submergée de dossiers. Aujourd'hui, deux propriétaires bloquent l'avancée du projet. Monsieur le Maire est consternée qu'on ne fasse rien en Préfecture pour laisser se développer les communes et pour garder les entreprises. Cela a conduit NOVIM à ne pas réclamer cette année, le versement à la Commune des 350 000 € de provisions.

Monsieur THIZY dit qu'il y a un gros déficit de terrains pour accueillir les entreprises dans la vallée du Gier malgré l'attractivité. Le cas de la friche Duralex à Rive-de-Gier est évoqué.

Monsieur le Maire rappelle les gros travaux de déplacement du collecteur dans le Gier à Lorette et reconnaît que les communes font beaucoup d'efforts.

■ SYNDICAT INTERCOMMUNAL GIER DORLAY

MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR 2022

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une participation financière au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay.

Par délibération en date du 29 mars 2022, le comité syndical l'a fixée à 76 654,50 € pour chacune des deux communes adhérentes, LORETTE et LA GRAND'CROIX.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

1. de verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654, 50€ pour l'année 2022 ;
2. d'imputer la dépense au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



EXERCICE 2022 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Ce point est présenté par Mme Eveline ORIOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
VU, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022;

Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Municipal doit chaque année voter le montant des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire vous indique que les taux d'imposition de la Commune sont en constante baisse depuis 1989 et qu'ils ont même fortement diminué en 2012 et 2013 de 1,5 % pour chaque exercice, de 0,9 % en 2015 et encore une fois de 0,5 % en 2019.

Cependant, il convient de vous rappeler les nouvelles modalités de vote des taux communaux depuis 2021.

A - Effet sur le taux de taxe d'habitation

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) s'est traduite pour notre commune, par une modification de la nature des ressources perçues. La Commune ne votera donc plus de taux de taxe d'habitation. Le produit prévisionnel de TH sur les résidences secondaires (THRS) à percevoir en 2022 est notifié sur l'état 1259.

B - Transfert de la part départementale de TFB à Lorette

La suppression de la THRP est totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équi-

librage est mis en place.

Afin que le transfert de la part départementale de TFB soit neutre pour le contribuable, les exonérations et abattements de TFB communaux sont recalculés en 2022 pour tenir compte des différences de politiques fiscales pratiquées sur la commune de Lorette et le département.

Le transfert sera réalisé par cumul du taux de TFB voté en 2020 par la Commune (soit 22, 15%) avec celui voté en 2020 par le Département (soit 15,30% pour la Loire) pour former un taux de référence de 37,45%.

La Commune doit donc voter son taux TFB 2022 en tenant compte de ce taux de référence qui peut être modifié.

C - Détermination d'un coefficient correcteur par la DGFIP

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur afin que le produit de TFB transféré coïncide à l'euro près au montant de la ressource de THRP perdu. Le dispositif consiste à quantifier sous la forme d'un coefficient, la différence constatée entre la perte du produit de la THRP et le produit supplémentaire ou non résultant du transfert de la part départementale de la TFB.

Le coefficient correcteur calculé en 2022 est de 0,948853.

D - Impact de la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les bases d'imposition des établissements industriels pour la TFB seront réduites de moitié. L'État versera à la Commune de Lorette, une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale (en 2022 : prévision de 208 267 €).

E - Encadrement du vote des taux

- Le vote de taux de TFB est libre. Cependant, ce taux ne pourra pas excéder deux

fois et demie le taux le plus élevé entre la somme du taux moyen de TFB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes minoré de la part métropolitaine (93,23%) et du taux du département (15,30%) ;

- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ; le taux plafond est de 120.37% en 2022.

- Si le taux de TFB diminue alors celui de TFNB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions ;

- Des règles spécifiques concernent les communes qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. En ayant diminué ses taux, la Commune de Lorette n'est pas concernée.

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2022, de diminuer la pression fiscale des Lorettois en baissant de 1% les taux communaux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

> la taxe foncière sur les propriétés bâties à : **37, 08 %**
(au lieu de 37,45 %)

> la taxe foncière sur les propriétés non bâties à : **50, 50 %**
(au lieu de 51,01 %)



M. DI GUSTO Dominique relève qu'il y aura quand même une augmentation de 2,4 % au lieu de 3,4%, c'est trompeur. Mais il se félicite d'une baisse des taux.

Mme GASSA Amelle abonde sur le fait que les Lorettois vont constater une augmentation.

M. LEQUEUX Julien se félicite de ce choix politique car il demande une diminution des taux depuis 2 ans alors que le Maire l'a toujours rejetée.

Mme ORIOL Eveline rappelle que les impôts des Lorettois sont inférieurs à ceux des communes de la même strate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2022-2023 ET AUX AUTRES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que si des membres du Conseil Municipal sont membres des bureaux ou même simple adhérents des associations, pour lesquelles des subventions sont présentées au vote, ils ne pourront pas prendre part aux votes, conformément à des jurisprudences récentes. S'ils le font, cela sera à leur risque et périls à titre individuel.

Les membres du Conseil Municipal ont déclaré être adhérents des associations suivantes et ne prendront pas part aux votes des subventions des dites-associations : Mme GASSA Amelle : FCPE de Lorette / Parents d'élèves du CES Charles Exbrayat • Mme VERGER Eliane : Aide alimentaire lorettoise / Femmes élues de la Loire / Centre Social Couleurs du Monde • Mme VERGNAUD Evelyne : Université pour tous • Mme BONNARD Joëlle : Dictée en Fête / EMAS • M. TARDY Gérard : Anciens combattants et victimes de guerre / Résurgence Transhépate / Souvenir Français • Mme ORIOL Eveline : Femmes élues de la Loire • M. LEQUEUX Julien : Centre Social Couleurs du Monde • Mme PELARDY Patricia : Association de la pétanque lorettoise

LES ASSOCIATIONS SCOLAIRES

Mme BONNARD Joëlle présente cette délibération.

Monsieur le Maire vous précise que malgré les restrictions budgétaires imposées par l'Etat et la crise sanitaire, il propose cette année de maintenir encore une fois les bases de calcul servant à déterminer le montant des subventions allouées aux écoles publiques et privées de la Commune. Les sommes attribuées ou prises en charge directement par la Commune sont définies pour l'année scolaire 2022-2023 sur la base des effectifs connus à la rentrée scolaire. Elles seront versées à l'association éducative et culturelle Jean de la Fontaine, à l'ADLE Marie Curie, à l'OGEC Notre Dame sous forme de subventions ou directement prises en charge par le budget général de la Commune en ce qui concerne les écoles publiques uniquement, jusqu'à concurrence des forfaits définis ci-dessous.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'attribuer pour l'année scolaire 2022-2023 les subventions suivantes dans le tableau ci-après.
2. d'imputer au budget général ces mouvements financiers.

	PROPOSITION 2022-2023
ADLE Ecole Jean de la Fontaine	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	4 233,87 €
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève
Fournitures scolaires	30,24 € / élève
ADLE Ecole Marie CURIE	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	1 943,10 €
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève
Arbre de Noël (<i>sur justificatifs</i>)	11,26 € / élève
Fournitures scolaires	24,30 € / élève
OGEC de l'école Notre Dame (hors subvention du contrat d'association)	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	
- Primaire	1 661,40 €
- Maternelle	999,00 €
Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (<i>sur justificatifs</i>)	11,26 € / élève
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mme FAUCOUIT Marie-Claire présente les subventions pour les associations sportives

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2021	MONTANT PROPOSÉ EN 2022
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette	2 095,20 €	4 454,85 €
- fonctionnement	1 492,40 €	2 037,70 €
- contractuelle non formalisée (<i>licenciés - 18 ans</i>)	602,80 €	917,90 €
- frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (<i>sur justificatifs</i>)		379,25 €
- formation éducateurs (<i>sur justificatifs</i>)		1 120,00 €
L'Union Cyclo du Gier	373,00 €	373,00 €
- fonctionnement	373,00 €	373,00 €
La Société de Chasse de Lorette	165,00 €	
- fonctionnement	165,00 €	
Quadraturor	559,00 €	559,00 €
- fonctionnement	559,00 €	559,00 €
- exceptionnelle tournoi (<i>sur Justificatifs</i>)		
Le Tennis Club de Lorette	710,00 €	1 353,50 €
- fonctionnement	710,00 €	1 148,00 €
- contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)		205,50 €
Judo Club Loretane	1 983,00 €	2 464,40 €
- fonctionnement	1 983,00 €	1 779,40 €
- contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)		685,00 €
Les Edelweiss de Lorette	1 162,00 €	1 529,00 €
- fonctionnement	1 162,00 €	1 090,60 €
- contractuel (<i>-18 ans</i>)		438,40 €
Karaté Club Lorette	1 332,00 €	1 544,00 €
- fonctionnement	1 332,00 €	1 119,30 €
- contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)		424,70 €
Le Basket club de Lorette	2 581,07 €	2 925,30 €
- fonctionnement bureau (<i> bénévoles + Licenciés</i>)	2 466,00 €	1 205,40 €
- contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)	0,00 €	369,90 €
- frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (<i>sur justificatifs</i>)	115,07 €	750,00 €
- subvention formation		300,00 €
- subvention exceptionnelle routeur Wifi (<i>sur justificatifs</i>)		100,00 €
- subvention exceptionnelle pour la montée en régionale		200,00 €
BMX Club Vallée du Gier	150,00 €	431,00 €
- fonctionnement	150,00 €	431,00 €
Prévention routière		150,00 €
-fonctionnement		150,00 €
La Pétanque Lorettoise	472,00 €	472,00 €
- fonctionnement	472,00 €	472,00 €

LES ASSOCIATIONS SOCIALES

Mme VERGER Eliane présente les propositions de subvention pour les associations dépendant de la commission municipale action sociale.

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2021	MONTANT PROPOSÉ EN 2022
Solidarité Femmes Loire SOS Violences conjugales - fonctionnement	135,00 € 135,00 €	
ADMR Vallée du Gier - fonctionnement		150,00 € 150,00 €
Banque Alimentaire de St Etienne - fonctionnement	308,00 € 308,00 €	350,00 € 350,00 €
SOS Amitié - Région de Saint Etienne - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	
EURECAH 42° Rugissant - fonctionnement		150,00 € 150,00 €
FNATH - Section de La Grand-Croix / Lorette / Saint Paul en Jarez - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
L'association Vie libre - Rive de Gier - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
As de Trèfle - fonctionnement	133,00 € 133,00 €	150,00 € 150,00 €
ADAPEI Vallée du Gier - fonctionnement - subvention exceptionnelle	739,00 € 739,00 €	1 000,00 € 750,00 € 250,00 €
LOIRE ALZHEIMER - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Les restos du Cœur - fonctionnement	0,00 € 0,00 €	200,00 € 200,00 €
PRISME 21 - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Centre Social les Couleurs du Monde (pour information) - fonctionnement	8 000,00 € 8 000,00 €	11 320,00 € 11 320,00 €
- plafond maximum - Sous réserve de respect de la convention d'objectifs		
Crèche Coline et Colas (pour information) - convention pluriannuelle d'objectifs (maximum)	53 000,00 € 53 000,00 €	53 000,00 € 53 000,00 €

Aide alimentaire Lorettoise - fonctionnement	550,00 € 550,00 €	560,00 € 560,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre - fonctionnement	175,00 € 175,00 €	175,00 € 175,00 €
Dynamic Club - fonctionnement	133,50 € 133,50 €	150,00 € 150,00 €
Résurgence Transhépatite - fonctionnement	100,00 € 100,00 €	100,00 € 100,00 €
Le Souvenir Français -Section Cantonale - fonctionnement	134,00 € 134,00 €	150,00 € 150,00 €
Femmes élues de la Loire - fonctionnement	133,50 € 133,50 €	135,00 € 135,00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles - fonctionnement	134,00 € 134,00 €	150,00 € 150,00 €

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Mme BONNARD Joelle présente les subventions pour les associations culturelles.

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2021	MONTANT PROPOSÉ EN 2022
Arabesque - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Jeunesse Au Plein Air - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Lire et faire lire - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Plaisir de Chanter - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat - fonctionnement	120,00 € 120,00 €	120 00 € 120,00 €
CERPI - fonctionnement	133,50 € 133,50 €	133,50 € 133,50 €
BTP CFA Loire - fonctionnement 50€ / apprenti	300,00 € 300,00 €	350,00 € 350,00 €
BEAUTY Académie- Saint Etienne - fonctionnement 50 €/apprenti	50,00 € 50,00 €	
IMSE (Institut des Métiers de Saint- Etienne) - fonctionnement 50 €/apprenti	150,00 € 150,00 €	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône - fonctionnement 50 €/apprenti	100,00 € 100,00 €	50,00 € 50,00 €

FCPE (Lorette) - fonctionnement	615,00 € 615,00 €	615,00 € 615,00 €
Université pour Tous - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Dictée en fête - fonctionnement	160,00 € 160,00 €	160,00 € 160,00 €
Parents d'élèves du CES Exbrayat - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
EMAS LORETTE - fonctionnement	2 030,00 € 2 030,00 €	2 500,00 € 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.

■ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS DES ASSISTANTS MATERNELS AVEC LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE : AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2020-02-12 en date du 10 février 2020, il a été autorisé à signer une convention d'objectifs et de financement du relais des assistants maternels avec la Caisse des Allocations Familiales de la Loire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, après le renouvellement de l'agrément le 14 novembre 2019 par la CAF.

La Caisse d'Allocations Familiales subventionne le temps de travail d'animation affecté au relais des assistants maternels aujourd'hui Relais Petite Enfance (RPE) représentant 0,6 ETP (Equivalent Temps Plein), auquel s'ajoute un versement forfaitaire complémentaire annuel

de 3000 euros.

L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 a renommé les RAM, en « relais petite enfance ». Leurs missions et leurs objectifs sont par ailleurs modifiés.

Afin de tenir compte de ces modifications réglementaires, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire propose à la Commune de Lorette, la signature d'un avenant n°1 à la convention actuelle. Les nouveaux objectifs sont précisés dans l'article 1-1. De plus, des financements sont possibles dans le cas de renforcement des missions. Monsieur le Maire précise que la Commune avait déjà renforcé ses missions avant même que les RPE soient institués. De ce fait, le finance-

ment apporté à la Commune demeurera identique en 2022.

Il est toutefois rappelé que la Commune s'est engagée dans une démarche de signature d'un nouveau contrat enfance dit Convention Territoriale Globale à compter du 1^{er} janvier 2023 qui va redéfinir entre autres les règles de financement du Relais Petite Enfance.

Monsieur le Maire vous propose ainsi de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la Commune de Lorette avec la CAF de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CESSIION D'UN GARAGE SIS 51 RUE JEAN JAURÈS À MADAME VERCHERY

Monsieur le Maire vous informe que la Commune est propriétaire d'un garage fermé de 16 m² situé au niveau R-1 de la copropriété le Villemagne sise au 51 rue Jean Jaurès à Lorette, acquis en 2006. La locataire actuelle a souhaité résilier le bail à location pour le 1^{er} août 2022. Initialement, ce garage avait été acquis en même temps que le plateau loué aujourd'hui au Conseil Départemental de la Loire.

Ce garage bénéficie d'un accès sécurisé par un badge.

Monsieur le Maire estime que ce bien ne présente plus un grand intérêt pour la Commune d'autant plus que le Conseil Départemental de la Loire n'est pas intéressé pour le louer. Il est à préciser qu'il bénéficie également de deux stationnements aériens privatisés au niveau de la rue Villemagne faisant partie de leur bail à location. Rien ne s'oppose donc à ce que le garage en sous-sol soit vendu.

Aussi, dans la perspective d'une future aliénation de ce bien, Monsieur le Maire vous précise qu'il a sollicité le Pôle d'évaluation domaniale afin de connaître la valeur vénale de ce bien. L'avis n°2022-42123-12810-A en date du 11 mars 2022 fixe sa valeur à 10 000 € HT.

Madame VERCHERY, propriétaire occupante dans la copropriété a formulé une proposition d'achat en date du 28 mars 2022 de 10 000 € (non soumis à TVA).

L'offre est donc conforme à la proposition du Pôle d'évaluation domaniale.

Monsieur le Maire vous propose :

1. **d'aliéner** un garage de 16 m², faisant partie du lot n°3, situé au niveau R-1 de la copropriété le Villemagne sise 51 rue Jean Jaurès à Lorette à Madame Danielle VERCHERY pour 10 000 € ;
2. **de prévoir** que les frais de notaire soient à la charge exclusive, de l'acquéreur ;
3. **de confier** le soin d'authentifier cette vente, à Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier ;
4. **d'imputer** les recettes au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ENTRETIEN ET RÉPARATION DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire expose que notre Commune est propriétaire d'un certain nombre de chemins ruraux. Au terme du code rural dans son article L 161-1, les chemins ruraux font partie du domaine privé de la Commune. Suivant les dispositions de l'article L 161-2 du Code Rural, il pose un principe de présomption d'affectation à l'usage suivant certains cas.

Monsieur le Maire tient à rappeler que les chemins ruraux étaient très souvent entretenus par les propriétaires riverains. Cependant en termes de sécurité, la Ville a toujours assuré le débroussaillage des abords des chemins, voire assuré des travaux de réfection des chemins lorsque la sécurité des usagers risquait d'être compromise où lorsque les pluies torrentielles créaient des rigoles dangereuses. De plus, le Plan d'Occupation des Sols, et maintenant le Plan Local d'Urbanisme ont ouvert des secteurs à la construction dans des secteurs desservis par des chemins ruraux.

Monsieur le Maire vous propose de définir une ligne directrice sur l'entretien à faire sur nos chemins ruraux. Cette ligne de conduite pourrait arrêter que la longueur d'un chemin rural prenant naissance sur une voirie publique desservant un îlot de plus de deux maisons d'habitation devrait être goudronnée par la Ville. Le reste du chemin resterait en pierres concassées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE N°1 : LECTURE DE M. DI GUSTO DOMINIQUE

BAIGNADE NATURELLE

« Vous traitez l'eau chimiquement avec du peroxyde d'hydrogène pour combattre les algues et pour sa clarification. Vous stérilisez l'eau par traitement U.V. Peut-on encore parler dans ses conditions de baignade naturelle ? »

RÉPONSE

DE MONSIEUR LE MAIRE

« Monsieur DI GUSTO, Dois-je en déduire que nous nous exprimons mal lorsque nous répondons à vos questions.

Déjà par deux fois différentes, je vous ai répondu à l'occasion de vos questions sur l'achat du peroxyde d'hydrogène lors des comptes rendus de délégations de pouvoirs, que l'utilisation du peroxyde d'hydrogène était utilisée pour désinfecter l'important réseau des canalisations hydrauliques.

Vous me donnez le sentiment de poser des

questions orales, histoire de démontrer que vous existez en tant qu'opposant.

Vous tenez à démontrer que la baignade naturelle Arnaud Beltrame serait une vulgaire piscine avec une eau morte. Ce qui est faux et archi FAUX.

Par la même vous contribuez à démontrer que nous aurions trompé les Lorettois sur la qualité de baignade que ce site exceptionnel leur offre et qui a été reconnu par un diplôme européen.

Vous faites un travail de sape contre la belle image que donne notre Commune depuis plus de 30 ans.

Il est scandaleux d'avoir de tels

comportements même pour un élu d'opposition.

Sachez que les UV sont imposés par l'A.R.S. et que le peroxyde d'hydrogène est utilisé à très faible dose une fois par semaine pour protéger les nombreuses canalisations seulement 160 litres alors qu'il y a 4 100 m³ en circulation.

D'ailleurs si on stérilisait l'eau comme vous le sous-entendez, nous n'aurions pas la nécessité de passer les robots tous les matins pour enlever le maximum de micro-algues en formation permanente dans l'eau de baignade, ce qui justifie sa qualification d'eau naturelle.»

Madame VERGNAUD Evelyne quitte l'assemblée.

QUESTION ORALE N°2 : LECTURE DE M. LEQUEUX JULIEN

AIDE AU PEUPLE UKRAINIEN

« Malgré plusieurs courriers vous n'avez jamais répondu à l'opposition au sujet de "l'aide au peuple Ukrainien". Aujourd'hui je n'ai donc d'autres choix que d'utiliser la question orale en conseil municipal pour obtenir enfin un retour de votre part : "Le 18 février vous preniez la parole dans les médias locaux afin de revendiquer votre parrainage pour Éric Zemmour. Loin d'être une ode au pluralisme politique, ce parrainage est un parrainage idéologique comme l'expliquait très bien votre lettre datée du 17 février et dans laquelle vous indiquiez que seul Zemmour était capable de « faire renaître notre culture judéo-chrétienne ou encore de rétablir l'ordre et une justice efficace ».

Le 24 février éclatait la guerre en Ukraine. Dès cet instant des villes françaises se préparaient déjà pour venir en aide à ce pays attaqué sur son territoire.

À Lorette, rien n'était décidé. Le 25 février, l'AMF mais également l'association des maires de la Loire appelaient « les communes à contribuer à l'aide d'urgence ». Mais à Lorette, rien ne se passait.

Le 2 mars, les élus d'opposition contacté par des Lorettois et en lien avec des associations, se mobilisaient et vous écrivaient afin que des actions soient enfin mises en place. Sans nous informer officiellement, vous finissiez, d'après les panneaux lumineux de la ville qui sont votre seul canal de communication, par accepter que la protection civile mette en place une collecte ce lundi 7 mars.

Rien de plus ! Bien insuffisant quand des communes aux alentours en se mobilisant sérieusement récoltaient des tonnes de matériels et de produits de première nécessité.

Une fois de plus vous et votre équipe municipale très largement indemnisée, comme nous l'avons encore vu aujourd'hui, n'avez pas été à la hauteur des événements. La question que je souhaite vous poser aujourd'hui est extrêmement liée au parrainage idéologique que vous avez accordé à Eric Zemmour qui finalement n'aura fait, fort heureusement, qu'un piètre score au 1^{er} tour de l'élection présidentielle. En effet ce dernier a déclaré à la presse en pleine campagne qu'il ne voulait « aucun réfugié en France, quels qu'ils soient ». Parce qu'il considère que le pays est « submergé » par l'immigration depuis des années. Le candidat multicondamné pour incitation à la haine « préfère » que les réfugiés Ukrainiens soient accueillis dans un autre pays. « Je pense qu'il vaut mieux qu'ils aillent en Pologne avant de revenir en Ukraine », a-t-il cyniquement affirmé, ajoutant « qu'ils pourront plus facilement rentrer chez eux quand la guerre sera finie ».

Le 1^{er} mars, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin vous a adressé un courrier afin de vous inviter à vous rapprocher de Madame La Préfète pour organiser l'accueil des réfugiés ukrainiens.

En l'espèce ma question est donc simple : Alors que l'Etat demande aux communes de se mobiliser et qu'un élan de solidarité sans précédent s'organise en France pour aider les Ukrainiens, qui sont plusieurs millions à avoir quitté leur pays, êtes-vous prêt au sein de notre commune à accueillir des réfugiés Ukrainiens dans une détresse totale ou bien pensez-vous comme Eric Zemmour que les Français et plus particulièrement que Lorette et les Lorettois ne doivent pas accueillir chez eux de réfugiés Ukrainiens ?" »

RÉPONSE

DE MONSIEUR LE MAIRE

« Monsieur Julien LEQUEUX,

Depuis que je vous ai retiré vos délégations avec un accord de l'exécutif pour nous avoir menti sur votre statut familial et votre adresse administrative, vous vous êtes autoproclamé dans l'opposition de l'équipe qui vous a fait élire, sans vous demander de participation financière pour payer les frais de notre campagne par ailleurs.

Non seulement, vous avez craché sur votre signature et sur votre honneur, mais vous avez dû vous jurer de faire tomber ma tête par tous les moyens même en faisant le perroquet de Monsieur François Hollande.

Donc toutes les occasions sont bonnes pour démontrer que la municipalité ne fait rien à vos yeux qui vaille d'intérêt. Vous cherchez à me rabaisser plus bas que terre avec votre ego hors du commun. Vous êtes toujours en train de critiquer notre programme que vous avez approuvé et remis au propre avant son impression.

Vous êtes toujours en train de critiquer nos décisions et vous êtes toujours en train de vouloir nous donner des leçons de morale, alors que lorsque vous m'avez adressé votre courrier pour proposer votre candidature vous n'aviez que louange à nous faire sur l'action avec laquelle nous avons développé la commune et amélioré le pouvoir d'achat des Lorettois en n'augmentant pas la pression fiscale depuis plus de trente ans et encore cette année.

0H33, contrairement aux respects des règles de bien séance, M. LEQUEUX Julien s'est levé, n'a pas cessé de couper la parole à Monsieur le Maire, jusqu'à ce qu'il quitte la séance du conseil municipal avec les membres de LORETTE CITOYENNE. Monsieur le Maire a continué de lire sa réponse.

Contrairement à ce que vous autorise le règlement intérieur, dans votre question orale de ce soir, vous mélangez odieusement la politique nationale à l'action du Maire, parce qu'il a choisi de parrainer Monsieur Eric ZEMMOUR sur sa seule décision, sans qu'il n'est à en justifier à qui-conque et à plus forte raison au Conseil Municipal.

Sur ce sujet, vous êtes très sélectif dans votre façon de critiquer mon choix et je trouve votre sévérité à mon égard totalement déplacée.

Vous auriez dû avoir les mêmes critiques sur le choix de certains parrainages.

- Vous n'avez rien dit quand Madame Séverine Reynaud a annoncé son parrainage pour Christiane Taubira ?

- Vous n'avez rien dit quand Monsieur Lisnard, Président de l'A.M.F. et Vice-Président de LR, lorsqu'il a annoncé qu'il donnait son parrainage à Jean-Luc Mélenchon ?

- Vous n'avez encore rien dit lorsque Monsieur François Bayrou, lui aussi poursuivi pour des emplois fictifs a donné son parrainage à Marine Le Pen ?

Sur votre façon de nous critiquer sur notre soi-disant non action en direction des réfugiés UKRAINIENS, vous avez l'art de faire un amalgame malhonnête en nous accusant une fois de plus de n'avoir rien fait.

Sachez que nous n'avons pas attendu de recevoir votre lettre pour mettre en place des actions. Mais j'en déduis qu'il vous est plus facile d'écrire que d'agir.

Pour la collecte des matières de premières nécessités, sachez que pour la Protection Civile, par rapport à la taille de notre commune, ce serait celle qui a le mieux travaillé tant en volume, qu'en classement des objets. Par contre, nous avons pu constater que ni vous, ni les autres membres de l'opposition ne sont venus apporter des produits.

Alors s'il vous plaît arrêtez de faire le moralisateur, votre comportement est bien piètre.

Vous déclarez que je n'ai rien fait en tant que maire pour favoriser l'accueil des réfugiés UKRAINIENS ?

En savez-vous quelque chose ?

Sauf à appuyer sur l'accélérateur de la

machine de destruction massive que vous alimentez en carburant en permanence contre le maire.

Vous auriez dû vous rendre compte, depuis longtemps, que je ne suis pas un maire qui lance des messages par voie de presse, pour faire briller son ego.

Sachez que si notre Ville avait eu des appartements de disponibles, il y a longtemps que j'en aurais averti Madame la Préfète de la Loire.

L'accueil des réfugiés ukrainiens doit être, comme on en voit beaucoup, une volonté des familles qui ont toutes les capacités d'hébergements nécessaires.

L'accueil des réfugiés ukrainiens doit se faire dans des conditions d'accueil où on est sûr de pouvoir les loger. Certains élus pour faire bien, ont lancé des appels pour accueillir des réfugiés ukrainiens, sans avoir les accueils nécessaires. Ainsi nous avons dû essayer de trouver des grands logements pour des familles ukrainiennes, reçues par des associations ou des clubs de la Ville de Saint-Etienne.

En conclusion Monsieur Julien Lequeux nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous sur ce dossier très sensible. »

Monsieur le Maire finit sa lecture à 0h40 par « la séance est levée ».



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

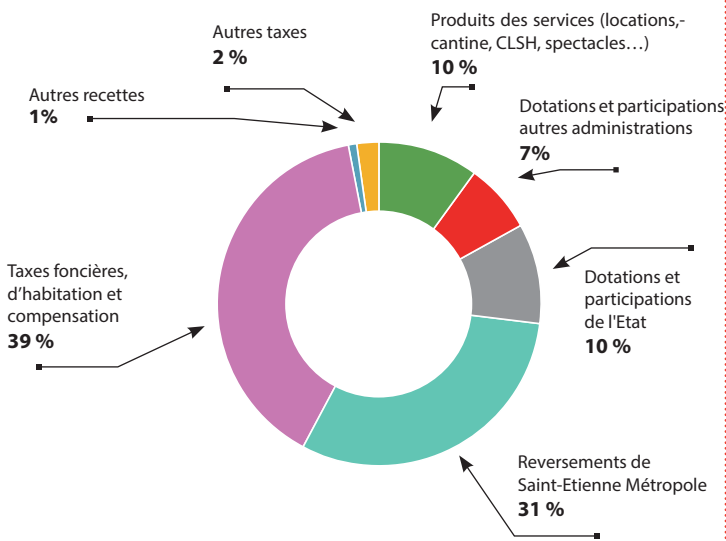
A Lorette, nous voulons maintenir nos services à la population, nous voulons continuer à développer la ville, la rendre toujours plus attrayante et agréable. Mais pour cela, nous devons compter sur nos ressources propres et les demandes de subventions exceptionnelles. L'état ne nous aide pas, au contraire :

Encore une fois, la Dotation Globale de Fonctionnement va être réduite par rapport à l'année passée. Nous allons perdre cette année 3% de DGF soit environ 15000€. La suppression de la taxe d'habitation sur

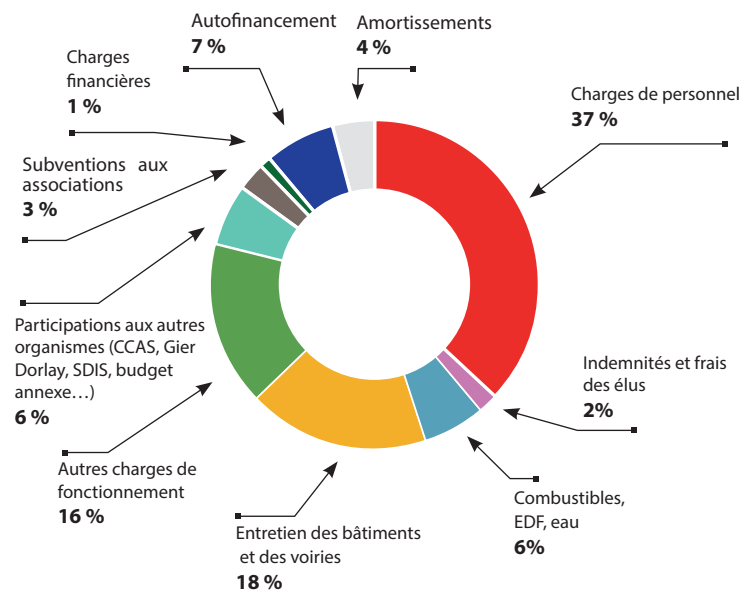
les résidences principales pour les ménages d'ici 2023 fait planer une incertitude sur nos recettes. Le mécanisme mis en place cette année dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation doit compenser cet impôt, que nous ne percevons plus. A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur la pérennité de ce mécanisme de compensation ; toute réduction de cette compensation entrainera inévitablement des hausses de nos impôts.

■ FONCTIONNEMENT : 5 171 401 €

RECETTES



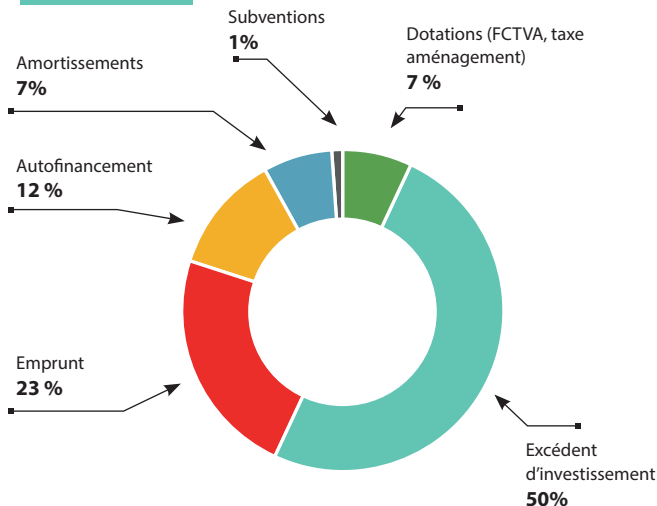
DÉPENSES



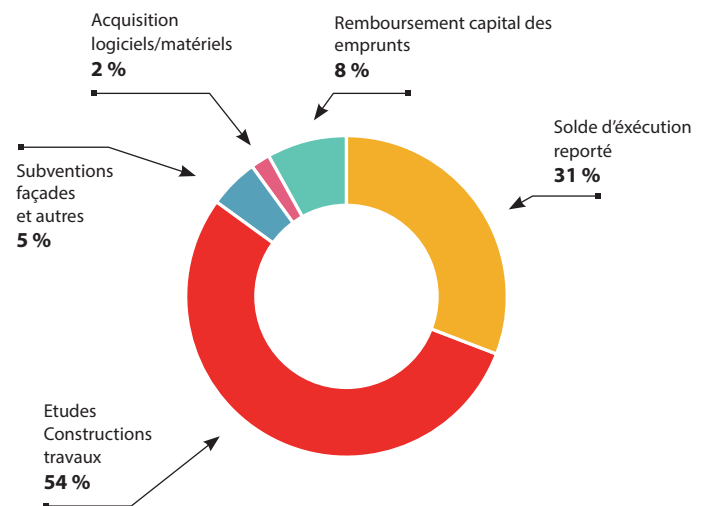
Le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré entre recettes et dépenses.

■ INVESTISSEMENT : 3 324 056 €

RECETTES



DÉPENSES



Le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré entre recettes et dépenses.

PROJETS ET ESTIMATIONS

Malgré une récession financière catastrophique imposée par l'Etat aux communes, nous formulons le vœu de maintenir envers et contre tout, la marche en avant de notre commune et c'est dans ce but que nous réaliserons encore des investissements ambitieux qui donnent du travail aux entreprises et développent le rayonnement de notre commune.



PROJETS TRAVAUX DE VOIRIE VOTÉS AU BP/2022

Aménagement du quotidien	100 000 €
Voieries	100 000 €
Bâtiments communaux.....	100 000 €
Eclairage public.....	110 000 €
Enfouissement des réseaux (rue derrière l'église).....	60 000 €
Vidéo surveillance Les Blondières	59 000 €

PROJETS DE CONSTRUCTIONS (TTC)

Création d'un parking Montée Girard	50 000 €
Aménagement toiture Pôle Jeunesse.....	127 763 €
Extension du local de la Pétanque ..	66 756 €
Aménagement du parc Louis Aragon	126 058 €
Agrandissement de la bibliothèque.....	66 574 €
Construction d'une nouvelle cantine.....	74 494 €
Stockage d'eau	300 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

PROMESSE TENUE !

Ne pas augmenter les taux communaux plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages ! Voilà 33 ans que ça dure !

Le budget primitif 2022 a été voté comme indiqué ci-dessus le 13 avril 2022.

Le même jour, le Conseil Municipal a décidé une nouvelle fois de baisser les taux d'impôts des Lorettois par rapport aux taux approuvés l'année 2019.

Malgré les scandaleuses restrictions budgétaires qu'impose l'Etat sur les communes, le

Conseil Municipal a voulu, une fois encore tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat des ménages et des entreprises en prenant la décision de baisser nos taux d'imposition.

Pour 2022, une bonne nouvelle vient de tomber avec la compensation de la perte de la taxe d'habitation par la part du foncier bâti qu'encaissaient les Départements.



Lorette peut se targuer de subvenir le mieux possible à l'accompagnement des enfants et des familles.

Lorette peut se targuer de soutenir l'économie et l'emploi par la stabilité des impôts et le maintien des investissements.

LES IMPÔTS BAISSENT DEPUIS L'ANNÉE 1989 !

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des taux d'imposition depuis 1989.

	1989	1990	1991 à 1998	1999 à 2005	2006 à 2011	2012	2013 à 2014	2015 à 2018	2019	2020 à 2021	2022
TAXE D'HABITATION	12,10 %	11,78%	11,31%	11,20 %	11,00 %	10,84 %	10,68%	10,58 %	10,53 %	/	/
TAXE FONCIER BÂTI	25,48 %	24,81 %	23,82 %	23,59 %	23,16 %	22,81 %	22,47%	22,26 %	22,15 %	22,15%	21,78%
TAXE FONCIER NON BÂTI	58,88 %	57,15 %	54,86 %	54,31 %	53,33 %	52,53 %	51,74%	51,27 %	51,07 %	51,07%	50,50%
TAXE PROFESSIONNELLE	17,69 %	17,22 %	16,53 %	16,36 %	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité le budget. 4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.



Une belle assemblée était présente pour ces commémorations.

ZOOM EN IMAGES

LES COMMÉMORATIONS DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 CÉLÉBRÉES LE SAMEDI 7 MAI 2022 À LORETTE

Cette année, les commémorations ont repris une certaine normalité. Mais une fois de plus l'actualité était présente dans les esprits de chacun. A l'heure où l'on célèbre la fin d'une terrible guerre afin que les pages sombres de notre histoire ne tombent pas dans l'oubli, d'autres se battent aux frontières de l'Europe.

AU MONUMENT POUR LA RÉSISTANCE

Le dépôt des gerbes



Ville de Lorette par M. Seguin et Mme Legros



Résistants Secteur Gier par M. Cellard et les enfants



Souvenir Français par Mme Wedel, Mme Pionnier et les enfants

Le temps des discours

M. Rebaud, Président des anciens combattants a présenté l'ordre de mission n°9 de Rhin et Danube. Puis les enfants des écoles ont lu le message de l'UFAC. Madame Pascale Viollet a poursuivi avec le message de l'Amicale des anciens Résistants et amis - secteur Gier. Enfin, M. le Maire a clos ce moment des discours en lisant le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



M. Rebaud



Les enfants de l'école J. de la Fontaine



Mme Viollet



M. le Maire



Les pompiers CIS de Rive de Gier avec la section des jeunes Sapeurs Pompiers

NOUVEAU

2 BUS

POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION

Afin de faciliter le transport des personnes les plus fragiles, deux bus ont été affrétés pour cette cérémonie. Ainsi, les participants ont été transportés de la place du III^e Millénaire au monument pour la Résistance puis jusqu'au Square du Souvenir Français pour la deuxième partie de la cérémonie.



SQUARE DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le dépôt des gerbes



Levée de drapeaux par Mme Bertomeu et M. Vincent



Ville de Lorette par M. Mathivet et Mme Faucoit



Mme la Député et une enfant



Anciens combattants par M. Fabre et les enfants



L'Union Nationale des Parachutistes



Allocution de Mme la députée



Les officiels militaires et civils



Le salut des Porte-drapeaux toujours très nombreux à Lorette



L'Harmonie de Saint-Etienne fidèle au poste



Le plaisir de se retrouver au Parc des Blondières pour cette belle après-midi printanière



ZOOM EN IMAGES

LORETTE EN FÊTE

FORUM DES ASSOCIATIONS CONCOURS DE PÊCHE ET PÉTANQUE

SAMEDI 14 MAI 2022 DE 14 À 19H À LORETTE

Une nouvelle fois, le forum des associations lorettoises, les concours de pêche et de pétanque ont investi le Parc de Loisirs des Blondières. Un moment convivial et de détente qui a rassemblé de nombreux Lorettois. Une journée inoubliable pour les petits et les grands.

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

L'évènement a rassemblé 10 associations sportives, sociales et culturelles de notre commune. Elles représentent un large panel de la vie associative lorettoise. Tout l'après-midi le public s'est échelonné autour des stands. Des démonstrations ont été proposées afin de permettre aux enfants de découvrir plusieurs disciplines

et les aider dans leur choix d'activité à la rentrée prochaine. D'autres associations sont restées à l'écoute des parents qui désiraient des renseignements. Ce forum est l'occasion de se faire connaître et promouvoir les activités, le bénévolat et l'engagement citoyen.



LES ANIMATIONS

L'ambiance était au rendez-vous avec un concert de l'école de musique « EMAS » durant toute l'après-midi, contribuant à charmer un très nombreux public.

Les enfants ont pu aussi assister à un spectacle de théâtre et de magie en plein air, faire un petit tour en rosalie et faire des bulles géantes.



LES CONCOURS DE PÊCHE ET PÉTANQUE

M. le Maire, ses adjointes, Mmes Joëlle Bonnard, Marie-Claire Faucouit et Mme Evelyne Vergnaud, conseillère municipale déléguée, étaient présents et ont procédé à la remise des différents trophées pour les participants du concours de pêche et la remise des prix du concours

de pétanque aux trois équipes gagnantes du challenge de la Municipalité.

1^{ers} : Christophe et Nabil

2^{es} : Jeef et Donovan

3^{es} : Mathieu et Patrice.

La journée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Les finalistes du concours de pétanque



Spectacle en plein air

Un grand merci aux services techniques pour l'aide apportée ainsi qu'aux différentes associations présentes sans oublier la Police Municipale.

RÉSERVEZ
VOTRE
APRÈS-MIDI !

NOUS REJOINDRE



Vous avez atteint cette année l'âge de 65 ans, c'est le moment de nous rejoindre.

Les inscriptions se feront auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville tous les matins du **12 au 16 septembre 2022 inclus**.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Aucune inscription ne sera prise après le 16 septembre 2022.

LA SEMAINE BLEUE

APRÈS-MIDI RÉTRO

MARDI 4 OCTOBRE 2022

Le C.C.A.S. organise un après midi musical Rétro avec le groupe GROOVOX d'Antoine Reina.

Nous vous attendons à partir de 13h30 à la salle Jean Rostand pour partager un moment d'amitié, de danses et de chansons dans le cadre de la « Semaine Bleue ».

Comme d'habitude le goûter traditionnel sera remis gratuitement aux lorettoises et lorettois inscrits, contre le reçu donné lors de votre inscription.



BON À SAVOIR

- Comme toujours, nos ami(e)s des communes extérieures sont les bienvenu(e)s mais une participation au spectacle et au goûter de 3 € sera demandée.
- La salle Jean Rostand ouvrira ses portes **à partir de 13 h 30**.
- Après l'été, d'autres informations seront relayées par les trois panneaux lumineux de la ville.



- 1 Vous êtes domicilié(e) à Lorette,
- 2 Vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e),
- 3 Vous avez 16 ans ou plus,
- 4 Vous souhaitez travailler pendant les vacances ?

**La bourse de balayage...
c'est pour vous !**

LA BOURSE DE BALAYAGE

C'EST POUR VOUS !

Domicilié à Lorette, vous avez 16 ans ou plus, voire beaucoup plus ! Nous avons du travail pour vous aider à passer un cap difficile, ou vous aider pour les plus jeunes à passer le permis de conduire ou autre.

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter en Mairie aux jours et heures de permanence de Madame VERGER, Adjointe à l'Action Sociale (mardi de 10h à 12h ou le vendredi de 10h à 12h). N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Horaires de travail (du lundi au vendredi inclus) : 7h45 à 11h45.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- Vacances de Toussaint : **vendredi 14 octobre 2022**
- Vacances de Noël : **vendredi 9 décembre 2022.**

RAPPELS

■ Le Centre Technique Municipal est installé dans de nouveaux locaux fonctionnels et adaptés. C'est donc, à l'heure précise, le point de rendez-vous avant le début de chaque demi-journée de travail.

■ Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS et toute incivilité (respect des horaires, absences non justifiées, mission non effectuée correctement...) entraînera une exclusion définitive. Tous ceux et celles qui, manifestement auraient failli aux consignes données ne seront plus concernés par la bourse de balayage.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTES

- **Mme Marcelle Subert**
Tél : 06 21 65 75 03
- **Mme Mathilde Dugua**
Tél : 04 77 73 00 63

DYNAMIC CLUB LA VIE REPREND...

Les contraintes sanitaires plus souples nous ont permis de nous retrouver tous les jeudis après-midi et de reprendre nos activités.

La première sortie depuis deux ans a été le 5 mai par une journée organisée à Annecy. Nous avons dégusté un repas gastronomique à bord du « libellule » avec une belle balade commentée sur les eaux bleues du lac. Puis ce fut la découverte du vieil Annecy en flânant à pied dans les rues pour certains ou la dégustation de produits locaux pour d'autres. Malgré un peu de pluie, la journée fut très joyeuse et agréable !

Le 2 juin, nous nous sommes retrouvés salle Jean Rostand pour le traditionnel

repas de la fête des mères. A cette occasion, une plante fut offerte à chaque dame et une bouteille de vin à chacun des messieurs.

L'année s'est terminée le 30 juin à « la Barolière » par un repas.

Instants merveilleux de se retrouver pour partager de bons moments après ces deux longues années de confinement et de contraintes ! Prochaines retrouvailles en septembre.

Nous vous souhaitons un bel été !



**AMICALE DES
DONNEURS
DE SANG
BÉNÉVOLES**

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42 420 Lorette

DON DU SANG UNE NOUVELLE COLLECTE À LORETTE

L'Etablissement Français du Sang et l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette organisent leur deuxième collecte de sang de l'année.

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022

de 16 h à 19 h - salle Jean Rostand

**Vous avez entre
18 et 70 ans,
rejoignez-nous.
On compte sur vous
car une poche de
sang...
c'est une vie sauvée !**

Avec les équipes (médicale et paramédicale) de l'Etablissement Français du Sang, seules habilitées à effectuer des prélèvements, tout sera mis en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Toutes les mesures sanitaires en vigueur seront respectées (port du masque, gel hydro-alcoolique, etc). Le pass-sanitaire n'est pas obligatoire.

N'attendez plus et venez partager, après votre don, un moment convivial autour d'une collation préparée par les bénévoles de l'Amicale. Nous vous attendons nombreux et rejoignez-nous pour aider celles et ceux qui attendent votre don !

Depuis de nombreuses années, les besoins ont considérablement augmenté et les appels se sont multipliés car malgré les progrès de la science, rien ne peut remplacer les produits sanguins. Véritable acte citoyen, le don de sang contribue à soigner 1 million de personnes chaque année. Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable.

Vous êtes irremplaçables.

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42 420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.



Toutes les demandes d'aide sont à présenter en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

Chaque dossier sera étudié en commission d'attribution en fonction des critères revus chaque année. Cette commission est constituée des représentants du C.C.A.S. et des membres de notre association.

Comme les années précédentes, en juillet et août, il n'y aura pas de distributions.

Elles reprendront en septembre après étude des dossiers par la commission d'attribution.

Pour les bénéficiaires de la saison dernière, ainsi qu'il leur a été stipulé fin juin, les demandes sont à renouveler en Mairie afin de pouvoir passer en commission début septembre 2022 ;

Le Conseil municipal nous a attribué une subvention de 560 euros et nous l'en remercions vivement.

PROJET DES INVISIBLES CAMION ITINÉRANT



Le 13 mai dernier, dans le cadre de la convention « **Aller vers les invisibles** » que la ville a signée avec la Mission Locale Gier Pilat, nous avons accueilli sur la place du III^e Millénaire le camion itinérant qui sillonne les routes du Pilat à la rencontre des habitants.



A cette occasion nous tenons à remercier les commerçants et partenaires lorettois qui ont largement participé à la diffusion de l'information, ce qui a permis à bon nombre de Lorettois de bénéficier de l'appui de la Mission Locale dans divers domaines.

Ce road trip s'est poursuivi le 18 mai sur la commune de Saint-Joseph et dès le

mois de juin, la Mission Locale en partenariat avec les centres sociaux et MJC de Saint Chamond et Rive de Gier organisera l'opération « **Un emploi au plus près de chez toi** » à laquelle participeront plus de 20 agences et recruteurs dont le slogan est « **Viens avec ton CV et décroche ton job en bas de chez toi** ».



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

FIN DE SAISON ET PROJETS DE RENTRÉE

Nous sommes heureux de constater que notre boutique « solidaire » attire de plus en plus de clients. Tous apprécient l'accueil que leur font les bénévoles, la diversité des articles présentés et les prix fixés extrêmement modiques.

Nous vous rappelons que notre souci est avant tout de contribuer à une certaine solidarité sur la commune.

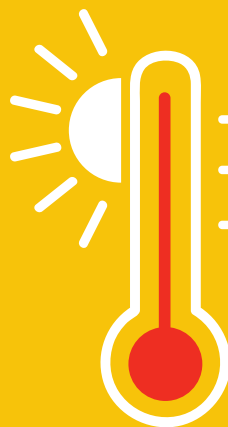
Pour aller dans ce sens, une **Journée des oubliés des vacances** (organisée au niveau national) pour les bénéficiaires du secours populaire aura lieu le **24 août 2022 à Walibi**.

Nous vous informons que des aides sont possibles (selon les ressources) pour les sorties familiales organisées par le Centre Social de Lorette.



Quelques dates à retenir :

- Fermeture du local en juillet et août 2022.
- Réouverture du local le mardi 6 septembre 2022.
- Distribution alimentaire le 27 septembre 2022 (penser aux documents à fournir à la rentrée de septembre pour vous inscrire ou vous réinscrire).



PASSEZ
UN ÉTÉ EN
TOUTE
SÉRÉNITÉ

SANTÉ

CANICULE

LORETTE VOUS ACCOMPAGNE

En raison d'une éventuelle canicule, afin de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux et en cas de déclenchement d'un plan d'alerte départemental, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette recense les personnes âgées qui demeureront à leur domicile pendant l'été.

UN PLAN D' ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ DE NOS AÎNÉS

Après l'été 2003 de triste mémoire, un plan obligatoire d'actions (plan bleu anti-canicule) en faveur de la sécurité des personnes âgées auquel s'associe pleinement la ville de Lorette a été mis en place par décret du 7 juillet 2005. Ce dispositif vise à protéger les personnes les plus vulnérables pendant les mois d'été. Même lorsque les risques de canicule ne semblent pas particulièrement menaçants, il faut rester vigilant. La prévision météorologique n'est pas une science exacte. Et pendant l'été, chez les personnes âgées, les risques de déshydratation sont élevés avec des conséquences qui peuvent rapidement devenir graves.

Rappelons que la canicule se définit par une succession d'au moins trois jours et trois nuits de températures excessivement chaudes.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

- En journée, une salle entièrement climatisée est mise à la disposition de chacun en Mairie.
- Comme l'an dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, prendront contact avec toutes les personnes qui se seront signalées en Mairie ou avec leurs familles pour leur apporter aide et conseils.
- Les personnes fragiles et vulnérables seront ainsi identifiées afin de maintenir avec elles un contact permanent. Toute situation anormale ou d'isolement doit être systématiquement signalée.

Dès à présent, les personnes âgées peuvent s'inscrire en contactant le Centre Communal d'Action Sociale

Tél : 04 77 73 30 44

PRÉVENTION CANICULE

OUVERTURE D'UN REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES ISOLÉES À DOMICILE



En prévention du PLAN CANICULE

Caractère facultatif et déclaratif de l'inscription en Mairie avec droit d'accès et de rectification des données nominatives.

Le public concerné :

- > les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile;
- > les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile;
- > les personnes adultes handicapées qui bénéficient de l'un des avantages prévus au titre du livre 2 du code de l'action sociale et de la famille.

Par solidarité, merci de bien vouloir nous communiquer les noms des personnes étrangères seules qui ne seraient pas inscrites sur nos listes électorales et qui pourraient rentrer dans le cadre du Plan Canicule.

Information en mairie de Lorette ou 04 77 73 30 44

RESTER VIGILANT ET OBSERVER DES MESURES DE BON SENS

Ouvrir les fenêtres et les volets tôt le matin, les tenir fermés toute la journée, les rouvrir à la nuit tombée lorsque la température sera moins élevée,

- Ne pas sortir en journée et ne pas faire d'exercices physiques trop importants,
- S'habiller légèrement,
- Laisser un numéro de téléphone à une personne de confiance.

« ENFIN LA SINCÈRE VÉRITÉ
ÉCLATE AU GRAND JOUR ! »

M. le Maire

— FranceSoir

SOMMET MONDIAL SUR LE COVID

17 000 scientifiques appellent à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire

Lors d'un sommet mondial sur le Covid, 17 000 médecins et scientifiques ont fait une déclaration commune le 11 mai par la voix de leurs représentants. Appelant à mettre un terme à l'état d'urgence sanitaire enclenché au début de la crise du Covid-19, ils accusent les grandes sociétés pharmaceutiques, les gouvernements, les agences de santé publique et les médias grand public d'avoir, par leurs actions, causé la mort de plusieurs centaines de milliers de personnes.

Retrouvez ci-dessous un extrait doublé en français de cette intervention de David Wiseman, docteur en pharmacie, Michael Yeadon, chercheur et ancien directeur scientifique de Pfizer, et Ryan Cole, médecin anatomopathologiste (VF : doublage QuantumLeap & Elo Trad).

Se déclarant unis par leur loyauté au serment d'Hippocrate, ces médecins et scientifiques dénoncent les désastreuses politiques de santé publique mises en œuvre pour lutter contre la propagation du Covid-19, estimant que ces mesures sont le fruit d'une "alliance médicale corrompue" d'institutions pharmaceutiques, d'assurances et de soins de santé, sous la houlette des trusts financiers qui les contrôlent.

L'illusion de consensus scientifique dénoncée

Selon eux, cette "alliance corrompue" a compromis l'intégrité des sociétés médicales les plus prestigieuses, générant une illusion de consensus scientifique en substituant la propagande à la vérité par la diffusion d'affirmations dénuées de base scientifique, par la censure, et par l'intimidation des médecins et scientifiques qui ont publié des résultats cliniques sur des médicaments éprouvés ou sauvé des vies par le biais de ces traitements.

Ces 17 000 scientifiques et médecins veulent faire émerger la vérité afin que cessent des décisions qu'ils estiment catastrophiques et prises aux dépens d'innocents qui subissent des dommages sanitaires depuis le début de la pandémie. Des dommages qui ont commencé avec la rétention intentionnelle de traitements ambulatoires précoces comme l'hydroxychloroquine, l'ivermectine ou l'azithromycine pour se poursuivre l'année suivante avec les injections forcées d'un produit, qui n'avait pourtant fait ni la preuve de son efficacité ni l'assurance de sa sécurité lors de son lancement en population générale.

Absence de consentement éclairé et rétention d'information scientifique de premier plan

Ils dénoncent également le fait qu'une majorité de la communauté médicale a refusé aux patients le droit humain fondamental de recevoir un véritable consentement éclairé sur les injections expérimentales contre le

Covid-19, leur empêchant d'obtenir des informations nécessaires pour comprendre les risques et les avantages des vaccins.

Au-delà de la réponse thérapeutique, c'est toute la politique sanitaire qui est dénoncée, notamment les enfermements forcés qui nuisent à la santé, à la vie professionnelle des individus et à l'éducation des enfants. Des décisions graves qui ont également porté atteinte aux liens sociaux et familiaux. Ils mettent également en lumière ce qui, pour eux, ne peut pas relever d'une simple coïncidence : le dessein inscrit dans le livre intitulé « Covid-19 : The Great Reset », à savoir faire de l'épidémie de Sars-CoV-2 l'opportunité de "réinitialiser" l'ensemble de la société, notamment l'ensemble des structures politiques, l'économie et la culture. Ces 17 000 scientifiques et médecins n'hésitent pas à qualifier les actions de cette alliance de crime contre l'humanité.

Reconstruire une éthique médicale

Pour eux, restaurer la confiance des gens dans la médecine implique de commencer à rétablir un dialogue libre et ouvert entre les différents acteurs de la communauté scientifique. Cela passe également par le rétablissement de la relation sacrée entre le médecin et le patient, la réhabilitation des droits médicaux et l'autonomie des patients.

Après deux années de recherche scientifique et après avoir analysé les conséquences des décisions politiques prises au cours de cette période, ces 17 000 scientifiques et praticiens estiment avoir démontré et documenté leurs succès dans la compréhension et la lutte contre le Covid-19 et sont parvenus à un consensus autour des principes fondamentaux suivants :

1. Nous déclarons – et les données le confirment – que les injections de thérapie génique contre le Covid-19 doivent cesser.
2. Nous déclarons que les médecins ne devraient pas être empêchés de prescrire un traitement médical vital.

3. Nous déclarons que l'état d'urgence nationale, qui facilite la corruption et prolonge la pandémie, devrait être immédiatement aboli.

4. Nous déclarons que la vie privée médicale ne devrait plus jamais être violée.

5. Nous déclarons que les masques ne sont pas et n'ont jamais été une protection efficace contre un virus respiratoire en suspension dans l'air dans le cadre communautaire.

6. Nous déclarons que le financement et la recherche doivent être mis en place pour étudier les dommages causés par la vaccination.

7. Nous déclarons qu'aucune opportunité professionnelle, y compris dans le milieu médical, scolaire et militaire, ne devrait être interdite en cas de refus de cette injection.

8. Nous déclarons que les violations du premier amendement et la censure médicale opérée par le gouvernement, les entreprises de technologie et les grands médias devraient cesser et que la Déclaration des droits (Bill of Rights) devrait être respectée.

9. Nous déclarons que les laboratoires Pfizer, Moderna, BioNTech, Janssen, AstraZeneca, et les personnes qui leur sont affiliées, ont délibérément caché des informations sur la sécurité et l'efficacité des injections aux patients et aux médecins. À ce titre, ils devraient immédiatement être inculpés pour fraude.

10. Nous déclarons que le gouvernement et les agences de santé publique doivent être tenues responsables.

Reconstruire et se reconstruire, tel est l'objectif proposé par ce sommet, particulièrement soucieux de la juste réparation des dommages causés par les effets secondaires d'une vaccination précipitée et inutile pour la grande majorité de la population, notamment pour les jeunes personnes, peu sujettes à développer des formes graves de la maladie.

Auteur(s): FranceSoir



Les assistantes maternelles sont venues avec les enfants pour fêter Carnaval

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



RELAIS PETITE ENFANCE

- 87, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE MAUD SABY



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- lundi : de 8h-11h (semaines impaires) et 14h-17h
- jeudi : 8h30-11h et 14h-16h
- vendredi : 8h30 - 11h

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Mardi : 8h - 12h
- Mercredi : 14h - 18h
- Jeudi : 8h - 12h

DES MANIFESTATIONS

AU FIL DU CALENDRIER

Comme chaque année, un grand nombre d'assistantes maternelles de Lorette ont répondu présentes lors d'évènements traditionnels organisés par le Relais Petite Enfance municipal.

UNE MATINÉE CARNAVAL HAUTE EN COULEURS

Ce ne sont pas moins de 13 assistantes maternelles et 25 enfants qui ont fait le déplacement pour venir partager ce moment convivial et traditionnel.

Enfants et assistantes maternelles se sont prêtés au jeu en sortant leurs plus beaux déguisements.

Après un accueil organisé autour d'un petit goûter, nous avons pu assister à un spectacle d'éveil musical proposé par l'association Belungeta. Les enfants ont pu découvrir toutes sortes d'instruments

plus originaux les uns que les autres, venant des 5 continents. La présentation était ponctuée de jolies comptines interprétées par Mylène.

Et ce fut sous un beau soleil que nous avons pu terminer cette matinée autour d'un joli lancer de confettis. L'ambiance était conviviale et les assistantes maternelles, comme les enfants, s'en sont donnés à cœur joie.

Un vrai moment de rigolade et de légèreté...



UNE MATINÉE GOURMANDE AVEC LA CHASSE AUX ŒUFS

Évènement incontournable et amusant, la célèbre chasse aux œufs fait toujours le bonheur des petits.

Après avoir confectionné leur petit panier, les enfants sont partis à la recherche du maximum d'œufs disséminés dans le jardin du Pôle Jeunesse.

Avec le beau temps qui nous était réservé ce jour-là, il fallait faire vite pour tous les

retrouver avant qu'ils ne fondent. Mais c'était sans compter sur l'œil expert de nos apprentis chercheurs et de l'aide de leur nounou qui ont rempli leur mission haut la main : les paniers ont été vite remplis.

Le plus dur, finalement, dans toute cette histoire, fut d'attendre le retour chez nounou pour les manger.

Nous souhaitons la bienvenue à Morgane ARMANDO, assistante maternelle nouvellement agréée sur la commune de Lorette.



**Nous invitons
toutes les
assistantes
maternelles à venir
partager ces temps
de rencontre
et d'éveil.**

LE RELAIS PETITE ENFANCE LA PREMIÈRE PORTE À POUSSER !

Vous allez devoir faire garder votre enfant prochainement et vous pensez que cela va être un vrai casse-tête... pas de panique !

La responsable du RPE, Maud Saby, peut vous accompagner dans votre recherche d'un mode d'accueil. Elle vous apportera :

- Une information générale sur l'accueil collectif et une orientation auprès des structures d'accueil collectif de la commune (crèche et micro crèches) si besoin.
- Des informations plus spécifiques concernant l'accueil individuel :
 - La liste des assistantes maternelles de Lorette ainsi que leurs disponibilités.
 - Une information sur les démarches administratives ainsi que sur les droits et devoirs des particuliers employeurs (aide de la caf, contrat de travail, déclaration Pajemploi...)
 - Des conseils dans votre rôle de parents : comment préparer un 1^{er} rendez-vous professionnel, comment aborder l'adaptation...

PETITS CONSEILS AUX PARENTS

Afin de faire un choix entre **accueil collectif** et **accueil individuel**, pensez à cibler et lister préalablement toutes vos attentes et vos besoins en termes d'horaires, de rythme, d'éveil, de budget...

Puis, anticipez vos recherches : quel que soit le mode d'accueil choisi, plus tôt la place de votre enfant sera réservée, plus sereins vous serez !

FERMETURE ANNUELLE DE L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

Du **lundi 1^{er} août 2022** au
mercredi 31 août 2022

REPRISE DES TEMPS COLLECTIFS

À partir du
lundi 12 septembre 2022

monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant.

Allez y jeter un coup d'œil !



Le Pôle Jeunesse

ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**
8h-11h et 13h30 -17h30
- **le vendredi :**
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

FERMETURE ANNUELLE

du 8 au 26 août 2022

RÉOUVERTURE ADMINISTRATIVE

les 29 et 30 août 2022

RÉOUVERTURE PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

le 31 août 2022

RÉOUVERTURE PÉRISCOLAIRE

le 1^{er} septembre 2022

ANTICIPEZ VOTRE RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ENFANTS ENTRE 3 ET 17 ANS ?

Poussez la porte du pôle jeunesse. On s'occupe de tout ! Un accueil réussi est un accueil où l'enfant est épanoui, heureux de venir. C'est pour cette raison que notre équipe est au service des enfants et des familles, à leur écoute et ouverte à tout projet.

LES 3 ÉTAPES POUR VOTRE TRANQUILITÉ



1. Prenez contact avec nous :

- > Par téléphone : 04 77 73 59 65
- > Par mail : alsh@ville-lorette.fr
- > Sur place : rue Jules Ferry - 42420 LORETTE

2. Remplissez le dossier de renseignements (valable pour l'année scolaire)

- > Le dossier est à récupérer directement au Pôle Jeunesse de Lorette ou à télécharger sur le site de la ville : <http://www.ville-lorette.fr/Services-a-l-enfance-et-a-la.html>

3. Choisissez les services qui vous intéressent suivant vos besoins

- > Voir le **MÉMENTO DES SERVICES** proposé page suivante

MÉMENTO DES SERVICES DU PÔLE JEUNESSE



LES DIFFÉRENTS SERVICES

- RESTAURATION SCOLAIRE**
 - > Pour les écoles Marie Curie et Jean de la Fontaine de Lorette : de 11h30 à 13h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.
 - > Livraison des repas par Elior
- TRANSPORT SCOLAIRE**
 - > Dessert les écoles Marie Curie, Jean de la Fontaine et Notre Dame de Lorette.
 - > Mise à disposition d'une animatrice sur le trajet les matins, midis et soirs en période scolaire
- PÉRISCOLAIRE MATIN ET/OU SOIR** (abonnement trimestriel) :
 - > Ecoles Marie Curie, Jean de la Fontaine et Notre Dame de Lorette.
 - > Tranche d'une ou deux heures avant ou après l'école : jeux / projets ateliers / suivi éducatif.
- STRUCTURE RAYMOND AMIEL** (abonnement annuel) :
 - > Pour les collégiens et lycéens.
 - > Suivi éducatif à partir de la 6^e les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire
 - > Mercredis après-midi à partir de 12 ans.
- VACANCES SCOLAIRES**
 - > Pour tous de 3 à 17 ans
 - > Suivant un programme d'animation et un projet pédagogique
- LES MERCREDIS** (abonnement trimestriel)
 - > Pour tous de 3 à 11 ans (pour les + de 12 voir Structure Raymond Amiel)
 - > Atelier pour tous / projets / jeux



Le livret du Pôle Jeunesse

ALLEZ -Y

remis lors de chaque inscription
est disponible sur le site de la ville



Le canal de Zacharie



ENFANCE / LES ÉCOLES

PROJET CIVIL

HISTOIRE DU CANAL DE ZACHARIE

PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre du CIVIL, les enfants des écoles de Lorette avec leurs enseignants, ont mené un projet tout au long de l'année autour de la biodiversité des rivières. Ce projet leur a permis, de participer à l'empoissonnement du canal de Zacharie, de pratiquer la pêche avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire et de construire un aquarium en classe.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET

1. Découverte de la rivière

Objectif - Connaître le vocabulaire de la rivière : le bassin versant, la ressource en eau, les différents états de l'eau et le cycle de l'eau, les pollutions de l'eau et les gestes écocitoyens.

Ces animations qui se sont déroulées en classe permettent aux élèves de comprendre d'où vient l'eau qui s'écoule dans les milieux naturels, mais aussi jusque dans les robinets de leur habitation. Il s'agit souvent de notions peu ou mal connues des élèves.

2. Découverte du milieu aquatique

Objectif - Découvrir les espèces animales qui peuplent la rivière : pêcher les invertébrés à l'aide d'épuisettes et les identifier.

Les enfants se sont rendus au bord de la rivière chaussés de bottes pour entrer dans l'eau et munis de leur épuisette. Ils ont essayé de trouver le nom des espèces capturées mais aussi leurs mœurs et leur biologie. Ils étaient heureux de participer à cette activité.



Les enfants découvrent le milieu aquatique



LE CANAL DE ZACHARIE

En 2020, la Ville de Lorette a entrepris des travaux de réhabilitation et de remise en eau du canal Zacharie. Le projet du canal Zacharie, du nom de son créateur François Zacharie, débute en 1760. Ce canal dit « des deux mers » prévoit de relier le fleuve Rhône au fleuve Loire.

Il reste aujourd'hui de très importants vestiges, témoins de ce passé industriel lié à l'exploitation du charbon dans la vallée du Gier. Le projet de la mairie de Lorette consistait à remettre en état l'intégralité de l'ancien bassin des péniches et de son écluse.



L'animateur de la Fédération de Pêche 42 présente les poissons aux enfants

Nous remercions les animateurs de la Fédération de Pêche 42 de la Loire et M. Barlet, Président de la Truite du Dorlay.

3. Empoisonnement du Canal de Zacharie

Les animateurs de la Fédération ont retrouvé les élèves sur les berges du canal de Zacharie. Après une présentation du véhicule de transport de poissons vivants, les enfants, munis de leurs seaux, ont déversé des truites arc-en-ciel dans l'eau du canal.

4. Création d'une canne à pêche

La première étape est le choix de son matériel et la confection de son matériel. Avec l'aide des animateurs de la fédération de pêche ils ont monté leur propre ligne avant d'aller pêcher. Deux ateliers ont été proposés.

Atelier 1 : Sur les bords du canal, chaque

élève possède une canne et sa ligne montée lors de l'atelier du matin. Ils ont pêché des truites aussitôt relâchées par les animateurs.

Atelier 2 : Jeu autour de la pêche - L'atelier aborde de façon très pragmatique la pêche, son lancer de ligne.

5. Confection d'un aquarium

En classe, l'objectif était de reproduire le plus fidèlement possible le milieu naturel. Les élèves ont donc ramassé plusieurs éléments dans la rivière puis ils les ont lavés et placés dans l'aquarium. Ils ont ajouté de l'eau puis et installé quelques espèces. Les élèves doivent maintenant prendre soin des poissons pour assurer leur survie et leur bien-être.



Les enfants portent les poissons dans les seaux



Mise en eau des poissons



Les enfants utilisent les lignes préparées en classe



A la pêche!



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

LE CENTIÈME JOUR D'ÉCOLE AU C.P.



En arrivant au CP, les élèves déposent chaque jour d'école une paille dans une boîte. Lorsqu'ils ont collecté 10 pailles, ils les assemblent et forment ainsi une dizaine. Au fil des jours et des semaines, les voici arrivés à 10 dizaines. Tous les élèves de CP le savent bien maintenant: dix dizaines, c'est égal à une centaine !

Le vendredi 8 avril, les écoliers ont donc fêté le centième jour d'école. Au programme de cette fête, plusieurs activités étaient proposées :

- Ils ont décoré une collection de 100 doigts ;

- Ils ont fabriqué des lunettes avec des montures en forme de nombre 100 ;

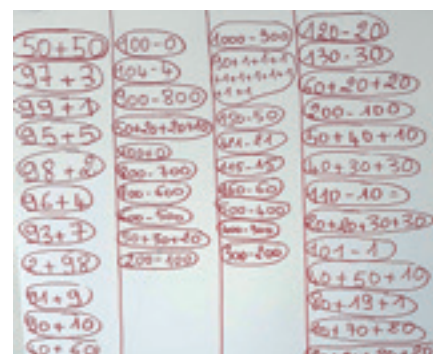
- Ils ont construit un mur de 100 mots ;

- Ils ont écrit une affiche avec des additions et soustractions dont le résultat est 100 ;

- Ils ont fait des puzzles de 100 pièces ;

- Ils ont enfin réalisé des œuvres éphémères avec des collections de 100 objets (cubes, bouchons, boutons, feutres...).

Qui a dit que l'on ne s'amuse pas en apprenant ?



DES PROJETS AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

MAIS QU'Y A-T-IL À L'INTÉRIEUR D'UN ŒUF ?

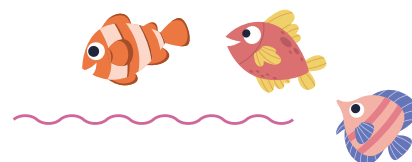
C'est la question que se sont posés les élèves de CP de l'école élémentaire Jean de la Fontaine. Après avoir travaillé sur ce point, une dizaine d'œufs ont été placés dans des couveuses. Le vendredi 8 avril, au bout de 21 jours, deux poussins, Vanille et Junior, sont nés. Après quelques jours auprès des élèves, ils ont regagné un poulailler où ils pourront grandir en toute quiétude. Ne sont-ils pas adorables ?

LA POURSUITE DU PROJET JARDIN

A l'arrivée des beaux jours, plusieurs classes se sont remises au jardinage. Les élèves de CM ont semé des graines en godets et les plants de tomates et de courgettes ont bien grandi ! Notre potager a été bêché et les premiers plants y ont trouvé leur place : fraisiers, fleurs mellifères... En partenariat avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), des hôtels à insectes ont également été installés.

L'EMPOISSONNEMENT DU CANAL ZACHARIE

Dans le cadre du projet CIVIL, les quatre classes de CM ont participé à l'empoissonnement du canal Zacharie. Après avoir travaillé sur la rivière et le cycle de l'eau, ils se sont rendus sur site pour un lâcher de truites arc-en-ciel, en partenariat avec la fédération de pêche et de préservation des milieux aquatiques. Ils ont également pu tester leur patience en essayant de pêcher. Lors d'une dernière séance, ils sont allés chercher et identifier les petites bêtes qui vivent dans le Gier. Pour clore ce beau projet, un aquarium a été installé dans la classe de CM1/CM2 de Madame Cagna.





ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

**JOURNÉE "SENSATIONS" ET "DÉCOUVERTES"
DU PATRIMOINE LOCAL**



Tous prêts pour gravir le rocher

La classe de CP/CE1, de l'école Notre Dame est partie découvrir les joies de l'escalade en milieu naturel sur le site "Les Roches" de la commune de Riverie (69).

L'apprentissage et l'application précises de règles de sécurité ont permis aux élèves de développer leur esprit d'équipe et d'entraide afin de permettre un bon assurage et contre assurage du camarade qui grimpeait sur le rocher.

Ils ont également profité, grâce au chemin de ronde et à la table d'orientation du village médiéval de Riverie, d'un panorama magnifique et

d'une explication de lecture du paysage en découvrant le col de la Faucille (Jura), le mont Diois (Alpes du Sud) et le massif du Pilat.

En se promenant, au cœur du village, un groupe a su trouver le "Tilleul de Sully" planté en 1595 sur la demande de Sully, ministre du roi Henri IV.

Cette journée ensoleillée, entrecoupée d'un pique-nique très convivial s'est terminée par quelques jeux de "plein air". Les enfants ne voulaient plus revenir !

Un d'entre eux a proposé de rentrer juste pour prendre des tentes et revenir dormir sur le site .



Tous bien équipés pour l'escalade



Pause pique-nique bien méritée

LE CENTRE SOCIAL

LES VACANCES D'ÉTÉ

Les beaux jours sont là et avec eux les sorties familiales s'organisent et permettent de se ressourcer et de s'évader le temps d'une journée.

SORTIES FAMILIALES

- Samedi 18 juin 2022 : Montpellier
- Samedi 2 juillet 2022 : Grau du Roi
- Samedi 23 juillet 2022 : Le lac de Paladru
- Samedi 3 septembre 2022 : Le Pal

DATES À RETENIR

- Fermeture estivale du **lundi 1^{er} août 2022 au 28 août 2022 inclus**.
- Ouverture au public le **lundi 29 août 2022** aux horaires habituels.
- Inscriptions aux activités à partir du **lundi 5 septembre 2022** aux horaires habituels.
- Début des activités le **12 septembre 2022**.

PIQUE-NIQUES OUVERTS À TOUS

Les mercredis **6, 13, 20 et 27 juillet 2022**, le centre social organise également avec sa référente parentalité Claudine Grosjean des pique-niques parents /enfants ouverts à tous.

Pour suivre notre actualité vous pouvez consulter notre site internet !
Toute l'équipe vous souhaite un très bel été 2022.



Centre Social
Les Couleurs du Monde

**CENTRE SOCIAL
LES COULEURS
DU MONDE**

12 rue du Pilat
42 420 Lorette

Tél : 09 75 24 49 81
accueil@centresocial-lorette.fr
www.centresocial-lorette.fr



Le Parc Louis Aragon - vue du ciel - image Google Maps

CADRE DE VIE

LES GRANDS TRAVAUX DE LORETTE

LE PARC LOUIS ARAGON VA TRÈS BIENTÔT SE REFAIRE UNE BEAUTÉ

Les marchés de travaux de réhabilitation du parc paysager et d'extension du local de la Pétanque lorettoise ne vont pas tarder à être signés.

La commune de Lorette a prévu le réaménagement du Parc Louis Aragon suite à divers épisodes tempétueux ayant causé des désordres importants sur le patrimoine arboré du parc. La commune a condamné l'accès au parc en prenant

en considération la dangerosité d'arbres abattus, à abattre ou fragilisés. Elle a donc pris la décision de ne plus accueillir la population avant d'avoir effectué les travaux nécessaires.

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'ONF (Office National de Forêts) a réalisé une étude en juin 2020, expertisant 145 arbres au sein du parc. Cette base permet de déterminer les enjeux sanitaires sur le patrimoine arboré à l'exception des sujets situés à proximité de la demeure existante (restaurant).

L'étude confiée au paysagiste a pour objectif de :

- Définir une stratégie de reconquête végétale suite à l'étude sanitaire de l'ONF et ainsi permettre la réouverture du parc tout en répondant aux aspects réglementaires de cette zone boisée classée.

- Rénover les cheminements au sein du parc en tenant compte des contraintes liées à l'entretien ultérieur des espaces qui nécessitent une gestion raisonnée et économe.

- Réfléchir aux possibilités de rénovation d'un bassin situé au centre du parc en imaginant deux options :

- une option de rénovation de la maçonnerie uniquement (bassin sec) ;
- une option de rénovation de la maçonnerie + étanchéité + fontainerie pour remise en eau du bassin.



Cèdre de plus de cent ans déraciné



Plusieurs arbres centenaires ont été arrachés

EXTENSION DU LOCAL DE LA PÉTANQUE LORETTOISE

Le local de la pétanque lorettoise est devenu trop exigü. La réalisation des travaux paysagers dans le Parc Louis Aragon est l'occasion pour la Ville de pouvoir réaliser un agrandissement de ce local.



Esquisse du local agrandi



EXTENSION DE LA PÉTANQUE LORETTOISE

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Lorette

Maîtrise d'œuvre :
Architecte : O. Pinet

Superficie actuelle : 31,64 m²
Agrandissement : 39,51 m²

ESTIMATIONS :
Travaux : 150 350 € HT
MOE : 16 948,50 € HT

AMÉNAGEMENT DU PARC LOUIS ARAGON

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Lorette

Maîtrise d'œuvre :
Architecte : Anne-Laure Giroud

Superficie traitée : 10 000 m²

ESTIMATIONS :
Travaux : 358 000 € HT
MOE : 17 612,50 € HT

PROJET GLOBAL ILLUSTRÉ

- Reconstruction des strates végétales
- Aménagement du bassin
- Recomposition du cheminement
- En option : remplacement des 2 portails



LES GRANDS TRAVAUX DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LE PONT MAX DORMOY VA ÊTRE ENTIÈREMENT RESTAURÉ



Ce pont doit être un des plus anciens ponts construits au-dessus de la rivière « Le Gier » au XVII^e siècle. Il desservait, pendant la 1^{ère} et 2nde guerre mondiale, le quartier de l'hôpital qui a accueilli en 1914 les blessés de la Grande Guerre. Pendant la dernière guerre mondiale, ce quartier a accueilli « Le Cantonnement », ensemble de grands bâtiments de constructions légères qui servaient de dortoirs aux réfugiés et prisonniers de guerre Allemands.



Le pont Max Dormoy dans son état actuel

Depuis cette époque, la structure de ce pont bâti en pierres n'a pas reçu de grosses réparations, si ce n'est le remplacement des parapets en pierre qui tombaient par la barrière actuelle. Par contre, les voûtes et les jambages de ce pont sont d'origine et ils méritent une intervention assez urgente. Ceci d'autant plus que la voirie qui le franchit a retrouvé un grand intérêt pour accéder à la déchetterie « La Briquèterie » de Saint-Etienne Métropole en venant de Génilac ou de Rive de Gier.

Valérie CHASSIGNOL
Responsable de service Ouvrages d'Art



LES TRAVAUX

Chantier de réparation du Pont Max Dormoy rue Adèle Bourdon à Lorette

ont commencé le 30 mai 2022.

La durée de la réalisation du chantier est d'environ 8 semaines. La voie a été fermée à la circulation des piétons et des véhicules. Une déviation a été mise en place. Des panneaux d'information ont été installés avant les travaux.

Le coût prévisionnel de cette opération est d'environ de 154 000 € HT. Elle sera payée par la Direction de la Voirie de Saint-Etienne Métropole sur l'enveloppe "Ouvrages d'Art".



L'état extérieur des lieux

CADRE DE VIE

RÉHABILITATION DE L'EX-SALLE DU FOYER

LA RICHESSE CULTURELLE DE LORETTE MÉRITE BIEN UN THÉÂTRE DIGNE DE CE NOM

Régulièrement prévue dans nos programmes électoraux et souvent retardée à cause de nouvelles priorités, la transformation de l'ex-salle du FOYER d'une jauge de 300 places actuellement en une salle du double de sa capacité devrait enfin se réaliser puisque nous venons d'ouvrir ce très gros dossier.

Ce bâtiment a été cédé à la ville de Lorette par l'évêché dans les années 1990. Il ne sert plus depuis de nombreuses années, se dégrade fortement et est devenu une véritable verrue dans le quartier historique de la ville au bord de la rue Adèle Bourdon.

Le Plan de Relance Métropolitain nous ouvre la voie d'une attribution de subvention importante et de ce fait l'espoir de conduire à son terme ce vaste projet en réhabilitant ce bâtiment avec une extension pour porter sa capacité à recevoir du public à environ 600 places.

Nous nous sommes rapprochés du cabinet ARCHIGRAM de Montbrison pour réaliser la programmation des travaux et lancer le concours d'architecte. Pour cela, un comité de suivi a été créé représentant

un large panel d'élus, de techniciens et de référents en spectacle et théâtre.

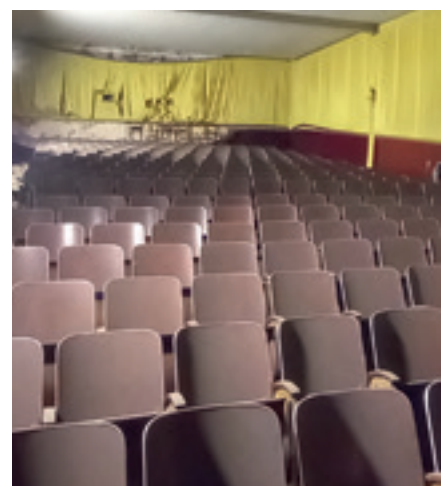
Nous nous sommes engagés, lors de sa donation, à réserver ce bâtiment à la culture et aux familles dans la mesure où sa solidité n'est pas remise en cause. En août 2007, une étude de faisabilité avait été confiée à un architecte. Elle démontrait qu'une extension était possible. Il est évident que depuis cette date des points particuliers de la structure devront être à nouveau vérifiés.

Pour tous les Lorettoises et Lorettois et surtout nos aînés qui ont connu la belle époque de ce bâtiment, voici les photos prises lors de notre visite avec le cabinet ARCHIGRAM le 31 mai dernier.

M. le Maire



La scène : il ne manquait que les acteurs !



Vue de la bonne conservation des fauteuils



Découverte de l'état intérieur de la salle 50 ans après sa fermeture

OPÉRATION FAÇADES 2022

ISOLATION PAR L'INTÉRIEUR OU PAR L'EXTÉRIEUR ?

L'architecte SOLIHA conseille les particuliers sur les traitements de façades adaptés à leur bâtiment. Un diagnostic global des façades (reconnaissance de l'architecture, des supports, des maçonneries, des désordres et pathologies...) est réalisé sur place par l'architecte en présence des propriétaires.

L'ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

Elle est rarement envisageable dans les centres anciens afin de préserver l'aspect des façades et les qualités patrimoniales du bâti ancien : disparition des modénatures de façade, problèmes de raccord avec les débords de toits et les encadrements de baies, défaut d'alignement des façades entre bâtiments mitoyens.

Suivant l'intérêt architectural du bâtiment, l'ITE peut être envisagée pour les pignons ou les façades arrières avec des

isolants biosourcés, perméables à la vapeur d'eau et capillaires de type laine de bois et enduit de finition à la chaux naturelle pour conserver l'inertie et l'équilibre hygrothermique des murs.

De même les enduits de type **chaux/liège** de part leur plus faible épaisseur peuvent apporter une réponse adaptée pour une amélioration thermique des façades en centre ancien.

Le dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades se poursuit sur toute la commune de Lorette.

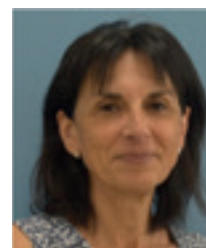
L'ISOLATION PAR L'INTÉRIEUR (ITI)

il est important d'utiliser des isolants naturels et biosourcés perméables à la vapeur d'eau et capillaires (laine de bois, ouate de cellulose, chanvre, ...) ou des enduits correcteurs thermiques de type chaux/liège, chaux/chanvre, terre/paille,

pour ne pas bloquer les échanges hygrométriques à travers la paroi.

Ces matériaux allient des qualités d'inertie thermique et de perméabilité garantissant leur efficacité été comme hiver.

UN OPÉRATEUR EXPERIMENTÉ À VOTRE SERVICE



architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr

POINT RÉGLEMENTAIRE

Conformément au code de l'urbanisme, les travaux de ravalement de façades, d'ITE, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

LES SUBVENTIONS MOBILISABLES

TYPOLOGIE	TAUX DE SUBVENTION*	PLAFOND DE TRAVAUX*	PLAFOND DE SUBVENTION**
Pavillon	25%	37 €/m ²	2 300 €
Immeuble R+1	25%	40 €/m ²	2 300 € par logement dans la limite de 15 000€ par immeuble
Immeuble R+2 et plus	25%	45 €/m ²	
Mur de clôture Dépendance***	25%	37 €/m ²	
Façade en pierre	25%	55 €/m ²	

* Subvention calculée sur la base du montant TTC des travaux. ** Les plafonds de subvention ne concernent pas les bâtiments situés en front de la RD88 et dans le centre historique. *** Le ravalement des murs de clôture et dépendances non visibles du domaine public n'est pas obligatoire mais bénéficie des mêmes taux de subventions en cas de travaux volontaires.



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih-loire.fr

L'opération façades n'est pas soumise à condition de ressource du propriétaire.

CE TRIMESTRE
NOUS VOUS PRÉSENTONS
LES TRAVAUX QUI
SERONT RÉALISÉS
PROCHAINEMENT.

■ LOGEMENT DU GARDIEN CHANGEMENT DES FENÊTRES



Un logement de gardien rue Fleury Thévenet n'est pas encore équipé de fenêtres thermiques et de volets roulants. Nous allons procéder à leur remplacement par l'entreprise Navarro pour un montant de 6 200 € HT.

■ RUE EUGÈNE BROSSÉ RÉFECTION DES CANALISATIONS

Depuis longtemps, les habitants de la rue Eugène Brosse entre la rue Anatole France et le restaurant « la table d'Elsa » se plaignent, les jours de gros orages, de l'entrée des eaux de pluie par le seuil de l'entrée, provoquant chez certains des inondations de leur sous-sol.

Il a fallu beaucoup de temps à Suez, le concessionnaire des réseaux pour faire aboutir à une étude de la provenance de ces fâcheuses situations. Cette démarche a été conduite parallèlement avec les services de Saint Etienne Métropole, car nous savions que le réseau sous la rue Eugène Brosse est largement

dimensionné pour satisfaire l'urbanisation de ce secteur ; mais il convient aussi de dresser le constat que nous récoltons les eaux de ruissellement d'une partie de l'urbanisation de Farnay et force est de constater, que sur certains secteurs de cette rue, s'il pleut trop, nos réseaux arrivent à saturation.

Il est donc prévu qu'entre l'entrée du restaurant « la table d'Elsa » et le carrefour de la rue Anatole France, la canalisation sera doublée. Une remise à niveau des grilles de récupération des eaux pluviales sera également réalisée.



■ CRÈCHE COLINE ET COLAS RÉFECTION DES HUISSERIES

Dans le cadre de la mise à disposition gratuite des locaux qui accueille la crèche Coline et Colas, rue Jean Claude Delay à Lorette, nous allons procéder au remplacement des huisseries. En effet, ces dernières datent de la construction de l'immeuble et laissent passer le chaud et le froid.

C'est l'entreprise METAL'IS qui a été retenue pour un montant de 10 095 € HT.



■ RUE SAINT-JOSEPH CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR

Des réhabilitations ont été faites par le propriétaire et il se trouve qu'une porte d'entrée d'un appartement donne sur la rue et que celle-ci n'a pas de trottoir.

Il a donc été décidé de procéder à la construction d'un trottoir dans le cadre d'un projet de mission de l'entreprise VDI (Vincent Desvignes Ingénierie)



Reportages réalisés par Gilles Raia / adjoint chargé des travaux



La nouvelle équipe - de g. à d. : Salah – Julie – Maylis – Margot (absents : Stan et Aymeric) et la cabane des pêcheurs



VIE QUOTIDIENNE

OUVERTURE ESTIVALE

TOUS LES JOURS
EXCEPTÉ LES MARDIS
DU SAMEDI 25 JUIN
AU LUNDI 29 AOÛT (INCLUS)

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

VENDREDI 15 JUILLET
(Passage du tour de France à Lorette)

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

MARDI 12 JUILLET

LA BAIGNADE NATURELLE

ARNAUD BELTRAME

LE POINT PRESSE

Mercredi 1^{er} juin, M.le Maire et Mme Eliane Verger, adjointe en charge de la Baignade Naturelle ont réuni la presse afin de présenter les nouveautés pour cette nouvelle saison qui vient de s'ouvrir. Ce moment d'échanges a aussi permis de faire connaissance avec la nouvelle équipe en présence d'un public composé de nombreux membres du Conseil Municipal.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE



M. le Maire a tenu à remercier l'association Convergence pour l'aide apportée lors du recrutement de la nouvelle équipe. Il a aussi souligné l'énorme investissement de son adjointe, Mme Verger, ainsi que le très bon travail de Mme Tosi, responsable de la Baignade, qui permettent à la Baignade Naturelle d'être "une belle petite entreprise bien rodée".

Mme Verger a présenté les six jeunes qui ont été recrutés pour assurer l'accueil et le snack. Tous ont reçu une formation "hygiène". Le recrutement n'a pas été facile cette année car il y a eu peu de candidats.

M. le Maire a aussi souhaité remercier les services techniques de la Ville qui assurent le nettoyage de la baignade chaque matin.

M. Ranchon, responsable de la sécurité de la baignade pour la société SEAUS était présent. Il met à disposition les MNS (Maître-Nageur Sauveteur) qui assurent la surveillance et l'enseignement pour les scolaires. L'accueil des scolaires lorettois et farnayrots se fera sur deux semaines cette année : 3 MNS sont prévus (2 par jour). Ils élaborent des projets pédagogiques pour faire acquérir le savoir-nager aux enfants.

Pour assurer la sécurité et le respect des règles d'hygiène (encore plus importantes en cas de baignade naturelle) des agents de sécurité sont présents à l'accueil et autour des bassins de baignade pour faire respecter le règlement.

UNE SAISON PROMETTEUSE

La Baignade Naturelle est constituée d'un bassin de 3 800 m². Elle est alimentée par la rivière. La capacité de filtrage naturel (jardin filtrant) oblige à limiter le nombre de personnes accueillies dans la baignade. Les usagers apprécient le contact avec l'eau non chlorée.

Depuis l'ouverture de la Baignade Naturelle, il n'y eut qu'un seul jour de fermeture administrative liée à une pollution infantile. Lorsque la météo est

propice à la baignade, le site atteint très vite son seuil de remplissage.

Cette année, on note une forte croissance de la demande d'accès à la baignade par les écoles et le Pôle Jeunesse.

La Baignade Naturelle est un dispositif qui coûte cher à la commune mais elle permet à tous les Lorettois mais aussi à d'autres usagers de profiter d'une très belle structure pendant l'été.

NOUVEAU

LA CABANE DES PÊCHEURS A PRIS DES COULEURS



Christine Ciccarelli, responsable de la structure Raymond Amiel du Pôle jeunesse a initié ce projet. Quatre adolescents, avec l'aide de l'artiste Jacques Patard ont réalisé une fresque sur les murs de la cabane qui, par le passé, étaient en permanence tagués.

NOUVEAU À LORETTE



Le bureau marketing et communication



Une salle de réunion



Les camions de l'entreprise



UNE NOUVELLE ENTREPRISE GPA / GROSSISTE EN PRODUITS ALIMENTAIRES ITALIENS dédié aux professionnels

La société GPA est une entreprise en pleine croissance. Elle s'est installée au mois de mars dernier rue Adèle Bourdon à Lorette dans des locaux flambant neufs. A cette l'occasion, Hervé Girardon, fondateur de la société, et son associé, Jérôme Denizot, ont convié le Conseil Municipal à découvrir la société et savourer quelques douceurs italiennes.

Rien ne prédisposait, Hervé Girardon, à devenir l'un des plus importants importateurs de produits italiens. Pourtant, ce directeur commercial a souhaité, il y a une douzaine d'années se lancer dans une aventure humaine: créer une entreprise "à l'italienne", une entreprise paternaliste où il fait bon vivre... Epicurien et amoureux des bonnes choses, il s'est naturellement porté vers les produits italiens.

GPA est aujourd'hui un acteur majeur dans l'importation et la distribution de produits alimentaires italiens disposant d'une offre complète d'épicerie adaptée aux professionnels. Des produits frais, de multiples charcuteries et fromages provenant des différentes régions italiennes et une cave de plus

de 100 références de vins et liqueurs. Distributeur exclusif de grandes maisons italiennes, l'entreprise maîtrise une distribution cohérente et efficace.

GPA compte 850 clients sur la région Auvergne Rhône-Alpes et 400 clients sur le reste de la France, essentiellement des pizzerias et des épicerie fines. Elle possède 8 camions pour assurer des livraisons rapides. Aujourd'hui l'entreprise se compose de 23 salariés mais elle ne cesse de recruter de nouveaux collaborateurs afin d'assurer son expansion. Hervé Girardon est un homme ouvert qui aime donner sa chance aux hommes et aux femmes qui ont envie de donner le meilleur d'eux-même. Pour preuve, Jérôme Denizot, son directeur associé

a été recruté à sa sortie de la faculté et l'entreprise lui a permis d'évoluer jusqu'aux fonctions qu'il occupe à ce jour. Les nouveaux locaux ont été pensés pour assurer le confort de tous. Le matériel est ergonomique. Une pièce de repos, aménagée de quelques poufs a même été créée pour permettre aux salariés de venir se détendre autour d'un café.

Et parce qu'Hervé Girardon est un homme de challenge, il se lance aujourd'hui un nouveau défi : la création d'un modèle de franchise d'épicerie fine. Il propose donc un showroom pour ses futurs clients : un espace dédié à la gastronomie, avec des produits de grande qualité, un lieu sobre et raffiné à l'image de l'élégance italienne.



L'entrepôt



La salle de repos présentée par H. Girardon et J. Denizot aux membres du CM

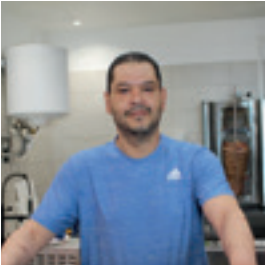


Le showroom

NOUVEAU

MAXI TACOS 42

M. Slimani CHARVEDIN / 67 rue Jean Jaurès / 42420 Lorette / 09 86 12 96 29



M. Slimani Charvedin

HORAIRES D'OUVERTURE

- du lundi au dimanche (inclus) : de 10h30 à 22h30
- sauf le vendredi : de 15h à 22h30

Depuis le 11 avril dernier, un nouveau snack a ouvert sur le boulevard Jean Jaurès.

M. Slimani Charvedin vous accueille avec le sourire. N'hésitez pas à venir découvrir ce nouveau commerce.

Maxi Tacos 42 est un lieu convivial. M. Charvedin est commerçant depuis de nombreuses années et ça se sent. Il gérait précédemment un snack à Vénissieux. Lorsque l'opportunité d'ouvrir ce commerce à Lorette s'est créée, il n'a pas hésité !

On vient à **Maxi Tacos 42** pour la qualité des produits. Ici tout est fait maison ! M. Charvedin prépare sa pâte à pizza, le kebab est fabriqué à partir

de poitrine de veau fraîche, les tacos sont confectionnés sur place. En dessert, M. Charvedin propose des tartellettes ou un tiramisu "fait maison".

Il est aussi possible de se faire livrer si vous habitez la commune de Lorette, de la Grand'Croix, de Farnay et même Rive de Gier !

Alors, venez goûter et savourer quelques bons plats dans une ambiance sympathique !



LIVRAISON À DOMICILE !

LES BRUITS DE VOISINAGE



Arrêté de la Préfecture sur la lutte contre les bruits de voisinage. Deux articles importants de l'arrêté de la Préfecture pour faire régner la paix entre voisins.

■ Article 7

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- > les **jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- > les **samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- > les **dimanches** et **jours fériés** de 10h à 12h.

■ Article 8

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



**TOUS LES JEUDIS
DE 16 H À 19 H**

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE





FERMETURE ESTIVALE DES COMMERCES

PHARMACIES

Pharmacie de la Fontaine Pas de fermeture
Pharmacie de la Poste..... du 14 au 17 juillet

COIFFEURS / ESTHÉTIQUE

CALYPSO coiffure non communiqué
CALYPSO esthétique non communiqué
RIVIERE COIFFURE non communiqué
Nails-S Designer Pas de fermeture
Vince Barb'Or..... du 18 au 25 juillet et du 6 au 22 août

RESTAURANTS / PIZZERIA

LE LORETTOIS du 6 au 28 août
LA TABLE D'ELSA..... du 1^{er} au 21 août
LE PETIT GRAIN du 1^{er} au 31 août
MAXI TACOS 42 non communiqué

BAR/PMU/TABAC

BAR / TABAC CHEZ LUCIE non communiqué
LAROCHE TABAC..... non communiqué
PMU - PLAINE DE GRÉZIEUX..... non communiqué

ALIMENTATION

CARREFOUR MARKET Pas de fermeture
VIVAL Pas de fermeture
LA VIEILLE CAVE non communiqué
TRAITEUR THONNERIEUX Pas de fermeture

BOULANGERIE

LE TOTEM du 1^{er} au 8 août

DIVERS

Maintenance informatique non communiqué

RÈGLEMENTATION TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Casque audio, écouteurs, téléphone **INTERDITS**
135 €

Non obligatoire mais fortement conseillé

Assurance **OBLIGATOIRE**
de 500 € à 3750 €
si récidive

Gilet rétro-réfléchissant obligatoire de nuit et de jour par mauvais temps
35 €

INTERDIT aux **-12** ans
135 €
pour les parents

Aucun passager (même enfant)
35 €

OBLIGATOIRE
Éclairage avant/arrière
Dispositifs rétro-réfléchissants
Avertisseur sonore
Frein
11 €

Vitesse maximale
25
1500 €

Circulation sur le trottoir **INTERDITE**
135 €

Ministère de l'Énergie
POLICE NATIONALE

LORETTOIS
avec Saint-Étienne Métropole,
limitez le budget,
pas les trajets !

10 € / mois

l'abonnement STAS*

En illimité et sans engagement

*Jeunes -26 ans / Retraités +60 ans / Demandeurs d'emploi / Personnes à mobilité réduite / Titulaires CS5-E

boutique.reseau-stas.fr
0 800 041 042

SÈM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

ASSOCIATION CULTURELLE
DU VAL DE GIER

**UNIVERSITÉ
POUR TOUS**

Mail : upt-valdegier@orange.fr

Site Internet : www.upt-valdegier.fr

Renseignements au 07 69 53 79 66 –
06 70 96 73 77



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 6 SEPTEMBRE
À 14H30

à la salle l'Etoile à Grand' Croix

UNIVERSITÉ POUR TOUS DES CONFÉRENCES INTÉRESSANTES POUR UN LARGE PUBLIC



Les conférences ont pu se dérouler sans anicroches. Les divers thèmes proposés, allant de la lecture musicale, aux sciences et médecines complémentaires, au génie nommé Chaplin, à l'antisémitisme et enfin à la francophonie, suscitent toujours autant l'intérêt des participants, puisque nous pouvons compter une moyenne de 109 personnes.

La découverte du village de Cervières et de la maison des Grenadières ainsi qu'une visite d'une coutellerie artisanale à Thiers ont été appréciées.

Le programme comprenant 21 conférences, 5 sorties ainsi que le voyage annuel de la saison prochaine, qui débutera en septembre, est établi, il reste encore quelques détails à peaufiner. Gageons que le large panel de conférences proposées rencontrera le même intérêt de la part des participants.

Tous les renseignements concernant le contenu des conférences, les dates et lieux seront consultables sur notre site internet :

<http://upt-valdegier.fr/>.

Celui-ci est mis à jour régulièrement et tous les changements y sont consignés.

**Lorette
en Fête**

Fête Nationale

JEUDI 14 JUILLET 2022 À 23H

AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Feu d'artifice d'exception !

VENEZ NOMBREUX ASSISTER À CE MOMENT MAGIQUE !
ORGANISÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DE LORETTE



MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque.lorette@orange.fr

HORAIRES D'ÉTÉ

**DU MARDI 12 JUILLET 2022
AU SAMEDI 27 AOÛT 2022**

Mardi, jeudi, samedi : 10h30 - 12h
Mercredi et vendredi : 14h-16h

PROCHAINES EXPOSITIONS

SEPTEMBRE :
MINI DÉTECTIVES

OCTOBRE
L'ALPHABET

LIVRES EN FOLIE



Le livre pop-up connaît aujourd'hui un véritable succès. Actuellement, on peut distinguer les livres à grand tirage et les livres dits d'artistes à tirage limité.

ABRACADABRA

Potions magiques, citrouilles, balais les sorcières s'invitent à la médiathèque !



PRIX ROMANGIER

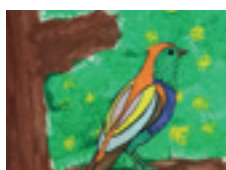
Pierric Bailly, auteur du « Roman de Jim » est le nouveau lauréat du prix Romangier, prix des lecteurs du pays du Gier. A Lorette, 30 participants sur 50 ont d'ailleurs plébiscité son ouvrage.




La médiathèque offre gracieusement aux Lorettois divers livres et revues issus de dons de particuliers ou d'ouvrages retirés des rayons.

N'hésitez pas à en profiter !

RÉALISATIONS D'ENFANTS



Lorette en Fête



109^e TOUR DE FRANCE DE PASSAGE À LORETTE VENDREDI 15 JUILLET 2022



VENEZ VIVRE UNE JOURNÉE EXCEPTIONNELLE



RENDEZ-VOUS PLACE DU III^e MILLENAIRE À PARTIR DE 14 H

Toute la journée la ville et les commerçants Lorettois vous proposent des animations.

Place du III^e Millénaire : Boulangerie «le totem» - Maxi tacos 42 - Le petit grain - Snack bar (Mme Beddredine)

Rue du Stade : Pizzaline

Plaine de Grézieux : Le vieux tacot et Grézieux bar

Sans oublier ORPI qui collabore à la vie locale et sera présent à nos côtés en distribuant des lots au public présent.

Les enfants et les ados du Pôle Jeunesse ont réalisé une fresque géante sur le vélo.

BAL POPULAIRE AVEC L'ORCHESTRE POULAKIS



Offert par la ville

Après le passage du tour de France, nous pourrons continuer à faire la fête sur la place du III^e Millénaire

PAËLLA GÉANTE PRÉPARÉE PAR LE GRÉZIEUX BAR



Prix de la part : 8 euros

Esprit guinguette et bonne humeur pour une soirée en famille à la fois festive et conviviale.

Des tables et des chaises seront à votre distribution autour du podium pour l'orchestre.

VENEZ
NOMBREUX !



+ D'INFO : SERVICE CULTUREL AU 06 73 86 78 03

INFORMATION IMPORTANTE



Saint-Étienne Métropole se donne l'ambition d'accueillir de grands événements sportifs. C'est dans cette logique que notre territoire accueille, le vendredi 15 juillet et le samedi 16 juillet, deux étapes du Tour de France.

Course :
le 15 juillet 2022

▶ Stationnement
interdit de minuit
à 18h00

▶ Circulation
interdite de 14h00
à 18h00

TOUR DE FRANCE

PASSAGE DE LA COURSE

Ville de **LORETTE**

STATIONNEMENT ET CIRCULATION :

▶ sur le parcours

Stationnement et circulation interdite sur les rues suivantes :

- rue Antoine Durafour
- rue Jean Jaurès
- Plaine de Grézieux

A cet effet, des barrières seront positionnées aux intersections des voies ci-dessous :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| - Rue Jules Vallès | - Rue Prost Grivet | - Rue Jean Moulin |
| - Rue George Sand | - Rue Jean-Claude Delay | - Passage Gandin |
| - Montée Girard | - Rue du Pilat | - Rue Jacques Bouillet |
| - Chemin des Combes | - Traboule Saint-Joseph | - Rue du Stade |
| - Rue Font Flora | - Voie Jean Mugniery | - Rue Pierre Timbaud |
| - Rue Charles de Gaulle | - Rue Saint Joseph | - Rue d'Assailly |

Saint-Étienne Métropole et la Ville de Lorette vous remercient de votre compréhension.

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44 – Fax : 04 77 73 40 33 – mail : mairie@ville-lorette.fr - Site internet : www.ville-lorette.fr



OUVERT À TOUS
VENEZ
NOMBREUX !

SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 INAUGURATION DU CANAL DE ZACHARIE

À PARTIR DE 10H30

INAUGURATION OFFICIELLE

- Réception et discours des personnalités présentes à L'Ecluse.
- Défilé / Bagad de Lann-Bihoué
- Défilé des jouteurs en tenue de joutes / La Barquette de Givors

À PARTIR DE 14H

ANIMATIONS SUR LES BORD DU CANAL AVEC LES JOUTEURS DE GIVORS

- Promenade sur le Canal Zacharie en barque.
- Démonstration de joutes sur chariot et initiation pour les jeunes
- Tours de manèges gratuits
- Commerces de boissons, nourriture, sucrerie seront présents toute la journée.

À PARTIR DE 21H

CONCERT EXCEPTIONNEL

BAGAD DE LANN BIHOUE

Le Bagad de Lann-Bihoué est un ensemble de musique bretonne de la Marine nationale française. Cette formation représente la Marine nationale et la France dans diverses manifestations nationales et internationales. Elle a joué à plusieurs reprises dans le cadre de ses activités devant des chefs d'État.

Il est une source d'influence culturelle en Bretagne comme dans le reste de la France.



DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022 À 14H

Au parc de loisirs des Blondières

LES JOUTEURS DE GIVORS ACCOMPAGNÉS PAR LA BARQUETTE DE GIVORS



VENEZ NOMBREUX POUR SOUTENIR PLUS DE 20 JOUTEURS EN COMPÉTITION

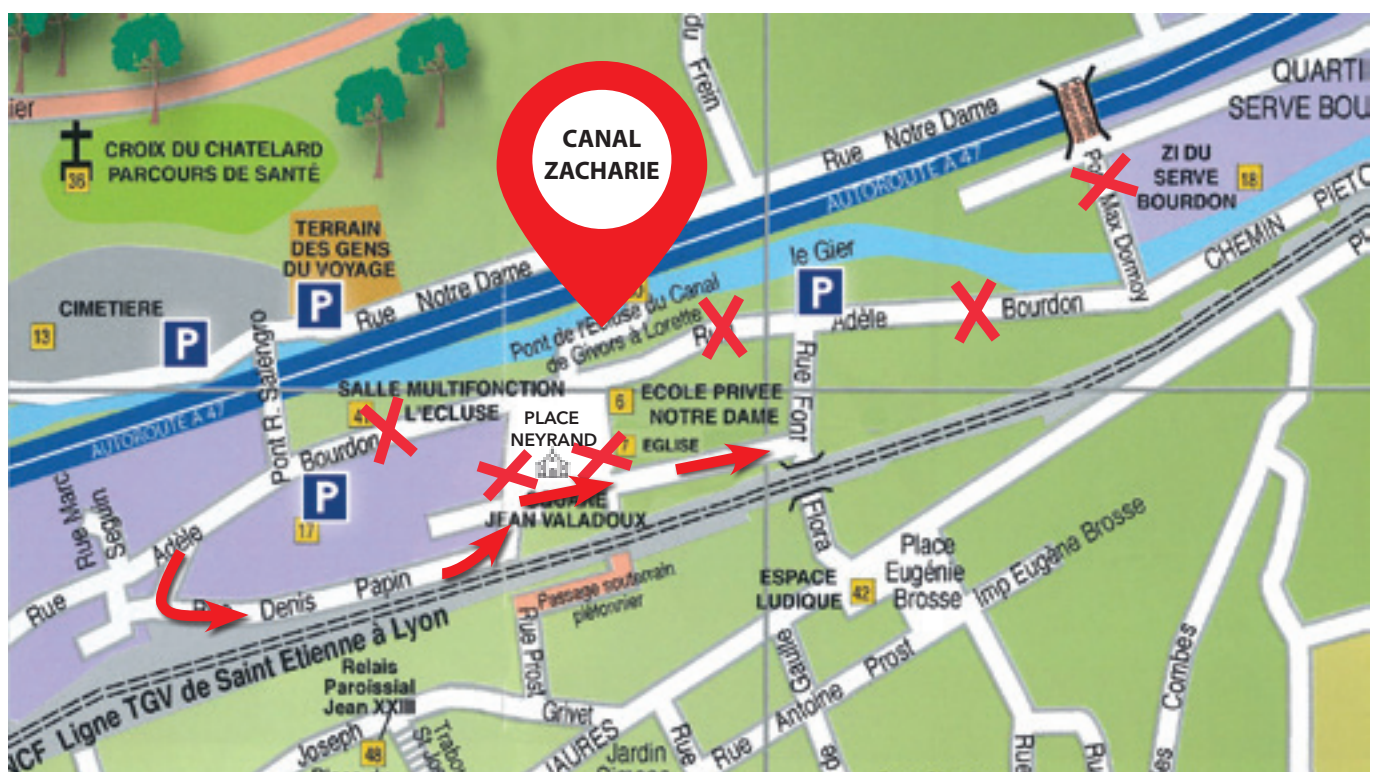
INAUGURATION DU CANAL DE ZACHARIE

SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022

PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

- La place Neyrand-Thiollière sera interdite aux stationnements à partir du vendredi 2 septembre 6 h du matin jusqu'au samedi 3 septembre minuit.
- Devant l'immeuble n°10, le stationnement sera interdit à partir du samedi 3 septembre à 6 h du matin.
- L'accès aux habitations autour de l'église se fera dans le sens Denis Papin rue Font Flora.
- La déchèterie de SEM sera fermée le samedi 3 septembre 2022 ainsi que ses accès par le pont Max Dormoy et la rue Adèle Bourdon au niveau de la maison SIRACUSA.
- Les parkings de l'Ecluse, du cimetière, du terrain des gens du voyage et des ¾ de l'espace en scories rouge en face de la rue Font Flora seront ouverts.
- Les croix en rouge sur le plan ci-dessous seront des endroits barriérés qui interdiront la circulation.

*Fait à Lorette, le 8 juin 2022
Le maire Gérard Tardy*





+ D'INFOS

MAIRIE DE LORETTE /SERVICE CULTUREL

Place du III^e Millénaire - Mobile : 06 73 86 78 03 - e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 - 20H30
SALLE L'ÉCLUSE

FESTIVAL DE L'HUMOUR



THE CANAPÉ

Une grande surface de vente de canapés. Fabien, metteur en scène, vient choisir le canapé, élément principal du décor de sa prochaine pièce. Priscilla, son ex-femme, actrice autoritaire en perte de vitesse mais imposée dans cette même pièce par Edouard, son producteur de mari, veut décider seule où elle posera son auguste fessier. Au milieu de ce trio, Olivier, le vendeur, qui rêve depuis toujours d'être acteur. Les situations les plus drôles et loufoques vont s'enchaîner.

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022 - 20H
SALLE L'ÉCLUSE



GOSPEL JAM

Sabine Kouli réunit autour d'elle deux mezzos, une soprano et une voix ténor, soit cinq femmes à l'âme guerrière formant un chœur soudé par la passion et l'amitié, et soutenu à la fois par un trio rythmique piano-basse-batterie et par une section cuivres réunissant trompette, sax et trombone. Il n'en faut pas plus pour offrir un répertoire à la croisée des traditionnels spirituals et du gospel moderne, du gospel afro et du blues, du jazz et de la soul jusqu'aux rythmes urbains actuels.

DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022 - 20H30
SALLE L'ÉCLUSE

FESTIVAL DE L'HUMOUR



LES TONTONS FARCEURS

C'est l'effervescence au célèbre cabaret « Le Glamour ». L'affriolante chanteuse Lola-Lola débute un nouveau tour de chant, on affiche complet. Stupeur et catastrophe! Au sous-sol, dans les toilettes tenues par l'acariâtre Pénélope, on découvre un cadavre chez les ladies. La soirée qui débute va se montrer bien plus chaude et agitée que prévu... Cette comédie rend hommage à travers des répliques percutantes à l'univers déjanté de Michel Audiard

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 - 20H30
SALLE L'ÉCLUSE

FESTIVAL DE L'HUMOUR



LES CARRÉS M'EN FOU Y'A DE L'OTAGE DANS L'AIR

Une fêtarde enceinte, un acteur raté, un avocat dépassé se retrouvent piégés dans une prise d'otage improvisé. Nous voilà entraînés par les carrés m'en fou dans une situation explosive. Bref une prise d'otage qui tourne à la franche crise de rire improvisée.

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 - 20H30
SALLE L'ÉCLUSE

FESTIVAL DE L'HUMOUR



SANDRINE SARROCHE

Avec son regard aiguisé sur notre époque, Sandrine se raconte et livre sa version très personnelle du féminisme en mêlant sketches, stand-up et chansons. C'est drôle, puissant, saignant mais toujours tendre.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022 - 20H30
SALLE L'ÉCLUSE

FESTIVAL DE L'HUMOUR



STÉPHANE GUILLON SUR SCÈNE

Mis à la diète pour cause de Covid 19, Stéphane Guillon n'a pas pu dire de méchancetés pendant plus de 18 mois. Un sevrage dur, éprouvant, inhabituel. Alors que certains ne pouvaient plus cuisiner, faire des cocktails, vendre des vêtements... Guillon ne pouvait plus étriller son prochain. QUE FAIRE ?

PALMARÈS DE DICTÉE EN FÊTE DU 2 AVRIL 2022

Après deux ans d'absence à cause de la crise sanitaire, nous étions heureux de nous retrouver une nouvelle fois pour la 24^e édition de Dictée en Fête. Nous remercions tous les enfants, parents, instituteurs et directeurs qui étaient présents.

Le texte de Michel Courot met au défi les amoureux de la grammaire et de l'orthographe, de commettre le moins de fautes possible.

Mme Chambre Gaby présidente de la Dictée en Fête a rassuré tous les participants en précisant que nous étions tous réunis pour passer un moment convivial.

Nous remercions les communes adhérentes à cette rencontre : Cellieu, Farnay, La Grand-Croix, Lorette et Saint-Paul-en-Jarez.



ADULTES

1 : DELAFOSSE Martine
(Lorette)

1 : POULAIN Jeanine
(Lorette)

3 : ORIOL Evelyne
(Lorette)

4 : RAGEY Séverine
(Grand' Croix)

JUNIORS

1 : PISTENON Eloïse
(Farnay)

2 : LABROSSE Lena
(St Paul)

ENFANTS

1 : BROSSIER Zoé
(Saint-Joseph - Cellieu)

2 : BOUGUERRA Léna
(J. de la Font. - Lorette)

3 : CHARBONNEL Louis
(Jeanne d'Arc - St Paul)

3 : VANDAEI Charli
(Sainte Enfance - Gd Croix)

5 : SUY Sanaa
(Saint-Joseph - Cellieu)

6 : GRILLET Manon
(J. de la Font. - Lorette)

6 : TERRAT Anna
(Egarande - Farnay)

8 : GIDON Maeva
(Sainte Enfance - Grand' Croix)

8 : MILLET Timéo
(Egarande - Farnay)

10 : AYNE Lilian
(J. de la Font. - Lorette)



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - Nadia : 07 82 09 05 34 [f @KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

LA SAISON S'ACHÈVE UN BILAN TRÈS POSITIF

La saison 2021-2022 s'achève avec le plaisir d'avoir pu faire une saison complète sans fermeture du Dojo. Nous avons su nous adapter aux règles sanitaires et assurer les cours toute l'année.

Malgré des absences ponctuelles d'adhérents (cas contact, Covid) l'immense majorité a fait preuve d'une assiduité plus forte que les saisons précédentes. Cela s'est traduit dans les résultats des enfants, tant au niveau des compétitions que du contenu des cours. Les progrès sont notables et récompensés par de nouvelles couleurs de ceinture.

Le 14 mai dernier nous avons eu le plaisir de recevoir l'A.M.I Karaté Saint-Etienne pour une rencontre amicale avec nos Lorettois. Les élèves ont pu faire la démonstration aux parents des techniques et Katas acquis au cours de la saison. Nous avons pu profiter de la présence en nombre des adhérents pour féliciter nos compétiteurs pour leurs excellents résultats : Lina et Inès Basson, Lilou Fadda, Clément et Léo Celle, Wahil Samih, Elliott et Noé Martin, Ramzan Kus. Ce fut également l'occasion de mettre en valeur Ramazan qui vient de réussir

son passage de grade pour la ceinture noire 1^{er} DAN. Ceci est la concrétisation du travail d'un élève qui après plusieurs saisons de compétitions, d'assiduité aux cours et de travail a su atteindre le niveau attendu pour obtenir cette ceinture noire. Félicitations à lui !

A l'heure où nous écrivons ces lignes

la date exacte de la reprise, début septembre, pour la saison 2022-2023 n'est pas encore déterminée. Surveillez les panneaux lumineux de la Ville de Lorette, consultez notre site internet, notre page Facebook, ou contactez-nous pour tout renseignement.

Bonnes vacances à tous !





TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net [f](#) tennisclublorette



Le podium du TMC U12 VERT

RÉSULTATS SPORTIFS

UNE BONNE SAISON

TOURNOI INTERNE

Le tournoi interne a comptabilisé 22 participants. En finale, Patricia GIACOMETTI bat Carla PAYRE, et Rémi LAMOTTE bat Fabien VERDIN. Bravo aux vainqueurs et finalistes !

CLASSEMENT MENSUEL

Mars 2022

- Pierre BREYSSE : NC → 30/5 (+2).
- Katia POSCHMANN-BUISSON : 30/5 → 30/4 (+1)

Avril 2022

- Amélia DE CARVALHO : NC → 30/4 (+2)
- Cécile VIGNAL : NC → 40 (+1)
- Yoann SERRANO : 30/4 → 30/3 (+1)
- Elvis CARBONE : 30/1 → 30 (+1)

Mai 2022

- Lola VIGNAL : NC → 40 (+1)
- Sébastien FERRATON : NC → 40 (+1)
- Timéo MONTZIEUX : 30/5 → 30/4 (+1)
- Yoann SERRANO : 30/3 → 30/2 (+1)

TMC DAMES & MESSIEURS

En raison de la neige tombée les 2 et 3 avril, ils sont reportés à une date ultérieure.

TMC U12 VERT MIXTE

Un tournoi multi-chances mixte pour les U12 vert a eu lieu samedi 16 avril après-midi sous un beau soleil. Sept garçons et une fille ont participé. Le vainqueur est Gabriel LECLERCQ (30/3) de l'ASUL Tennis face à Nathan BALDINO (30/4) du TC Grigny. Timothé RUF (TC Montagny) termine 3^e. Bravo à tous les enfants !

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE PAR ÉQUIPE

Chez les messieurs, l'équipe 1 descend de Ligue 3 régionale à D1 départementale, l'équipe 2 se maintient en D1 départementale et l'équipe 3 se maintient en D3 départementale.

Chez les dames, l'équipe 1 descend en D2 départementale, et l'équipe 2 se maintient en D3 départementale.

TOURNOI 4^e ET 3^e SÉRIES

Il a retrouvé son créneau habituel du printemps. Du 31 mai au 19 juin, il propose un tableau dames et un tableau messieurs. Compte-rendu dans le prochain Kiosque.



À VENIR

PERMANENCES DE RENTRÉE
(FIN AOÛT-DÉBUT SEPTEMBRE)



PÉTANQUE LORETTOISE

Président : M. Mascaró
56, rue Eugène Brosse à Lorette

UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE ET DE NOMBREUX LICENCIÉS

Le samedi 12 avril, la Pétanque Lorettoise organisait le Préléminaire Doublettes Seniors des secteurs Gier et Ondaine.

Du fait des 99 doublettes, nous avons dû nous installer sur deux sites, le parc Aragon et les Blondières (merci à la municipalité de nous avoir permis d'occuper exceptionnellement les Blondières).

Grace à nos bénévoles et à la bonne organisation, le championnat s'est bien déroulé et nous avons reçu les félicitations du Comité de la Loire.

Nos licenciés et sociétaires sont en constante augmentation.

Nous avons 5 équipes engagées (4 masculines et 1 féminine) dans les championnats inter-clubs CDC.

Nos équipes se déplacent sur la Loire et accueillent aussi à domicile. D'autre part, nous organisons des concours amicaux lorsque le calendrier nous le permet.

Les licenciés, sociétaires et bénévoles contribuent grandement au dynamisme du club. Merci à tous.





RUGBY CLUB DU PAYS DU GIER

Tél : D. Comps : 06 21 57 33 91 ou J.-C. Magglicchetti : 06 45 39 27 23
e-mail Hugoline : hugoline.rcpg@gmail.com

UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR UN NOUVEAU DÉPART



Depuis 1987, le Club de Rugby du Pays du Gier accueille petits et grands, novices ou expérimentés...

Surmonter les difficultés en équipe et se surpasser, deux valeurs indissociables du rugby que notre club a littéralement pris à son propre compte tout au long de son existence.

Aujourd'hui, une nouvelle équipe dirigeante motivée, dynamique et bienveillante vous accueillera avec l'ensemble de leurs éducateurs pour vous accompagner à découvrir et pratiquer le rugby, qui est un sport porteur de valeurs telles que la convivialité, la solidarité, le partage...

Bienvenue au RCPG pour cette nouvelle rentrée sportive 2022/2023 qui débutera le 3 septembre 2022.

Tout le mois de septembre, la période d'essais est ouverte tous les samedis matin de 10h à 12h pour toutes les catégories en dessous de 12 ans au complexe Bernard Mayol 42800 Rive de Gier.

Pour les plus de 12 ans, les entraînements ont lieu au stade de la libération 69700 Givors au sein de notre rassemblement (rugby 2 vallées).



HORAIRES SAISON 22/23

**ENTRAÎNEMENTS
DE L'ÉCOLE DE RUGBY
AU COMPLEXE BERNARD
MAYOL**

M6/M8

- Samedi : 10H / 12H

M10/M12 :

- Mercredi : 16H30 / 18H
- Samedi : de 10H / 12H

**ENTRAÎNEMENTS
DU PÔLE JEUNE
AU STADE DE LA LIBÉRATION**

M14

- Mercredi : 19H / 20H30
- Vendredi : 19H / 20H30

M16

- Mercredi 19H / 20H30
- Vendredi 19H / 20H30

M19

- Mercredi : 19H / 20H30
- Vendredi : 19H / 20H30



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE - LES EDELWEISS

Présidente : M^{me} Fabienne Vendola 06 50 17 12 28

UNE TRÈS BELLE SAISON 2021-2022 DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

La Saison 2021- 2022 se déroule à merveille. Après 2 années grandement perturbées par la crise sanitaire, nous voilà repartis de plus belle !

Cette saison nous avons compté 80 licenciés répartis sur la section GRS (Loisir et compétition) et l'éveil aux premiers pas.

C'est avec engouement et envie que les gymnastes ont rechaussés leurs demi-pointes ; les monitrices, monté les chorégraphies ; les juges, sorti leur plus beau stylo et le bureau, sollicité leur sens de l'organisation !

Après une rencontre interne qui a permis de s'entraîner, nos gymnastes poussines, jeunesses et aînées ont participé aux compétitions de Villefranche-sur-Saône (69), Saint-Etienne (42) et Coublevie (38). Nous félicitons chacune des gymnastes pour leurs beaux passages, parfois mé-

daillés parfois non. Le travail fourni est grand et à souligner !

Nous avons également participé au forum des associations de la ville le 14 mai 2022.

Plusieurs manifestations se sont déroulées au mois de juin : une compétition régionale organisée les 4 et 5 juin au complexe sportif Pierre Mendès France et notre Gala de fin d'année le 25 juin à la salle de l'Écluse.

Les inscriptions pour la saison 2022-2023 auront lieu le mercredi 7 septembre 2022 de 17h30 à 19h à la salle Pierre Mendès France.



N'hésitez pas à venir nous voir ou à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous sur notre association et notre discipline.

GRUPE ALLIANCE POUR LORETTE

RÉFLÉCHIR AVANT DE FANFARONNER...

« Pour une cantine à 1€ comme à Grand'Croix »

proclamait l'opposition - **toujours bien informée** - dans un article sur son blog le 27 octobre 2020.

Sauf qu'à ce moment-là...

... nos opposants auraient dû prendre le temps de lire les textes qu'ils pensaient connaître et ils auraient ainsi appris, que, contrairement à La Grand'Croix, Lorette n'était pas éligible à ce dispositif financé par l'Etat.

Mais évidemment, tout cela demandait un peu d'approfondissement !

Et pendant ce temps, le groupe majoritaire « Alliance pour Lorette », loin des effets d'annonce quasi quotidiens de certains, travaillait au service des Lorettois.

En effet depuis la modification de la loi en avril 2021 et les décrets d'application,

l'Etat a multiplié par trois le nombre de communes éligibles à ce dispositif, permettant ainsi à Lorette d'en bénéficier ; et c'est ainsi que notre équipe a soumis ce projet de tarification sociale pour un accord de principe au Conseil Municipal du 22 juin, pour une mise en place en début d'année 2023.

Evidemment cette tarification sociale s'appliquera uniquement pendant le temps scolaire aux familles les plus précaires (en fonction du quotient familial de la CAF) mais elle permettra à chaque écolier de consommer un repas complet et équilibré, facteur ô combien important pour la santé et la réussite des enfants.

Depuis 33 ans, notre équipe a fait le choix de miser sur la jeunesse et la vie en collectivité et nous sommes convaincus que c'est le choix de l'avenir c'est à dire celui qui favorisera l'éducation, l'intégration et l'autonomie de tous. C'est un choix politique qui n'est, certes pas sans consé-

quence sur le budget de la commune mais dont nous sommes persuadés qu'il est un facteur de cohésion et de « bien vivre ensemble ».

Lorette est une des communes de la Vallée du Gier (la commune ?) qui propose les tarifs les plus bas pour le périscolaire avec un service à 0,50 € l'heure de garde pour les revenus les plus faibles et à 0,90€ pour les familles Lorettoises plus aisées.

Puisque le temps des vacances va bientôt sonner, nous vous rappelons que la municipalité organise et apporte également une aide financière conséquente à l'accueil du mercredi pour les enfants de 3 à 17 ans, ainsi que l'accueil pendant les vacances scolaires pour ces mêmes enfants.

Bonnes vacances à tous.

Le groupe Alliance pour Lorette

GRUPE LORETTE CITOYENNE

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

S'ABSTENIR DE TOUTE RÉFLEXION POLITIQUE !

Les limites planétaires sont les seuils à ne pas franchir pour que l'humanité puisse vivre dans un écosystème sûr et équilibré.

La 6^e limite planétaire vient d'être franchie : celle du cycle de l'eau, l'usage de l'eau douce. C'est-à-dire les précipitations, l'évaporation et l'humidité du sol. Ce qui a fait l'objet d'une question d'Amelle Gassa lors du CM du 24 mai 2022. Les experts du Programme Mondial des Nations Unies (et les périodes de sécheresse successives) nous le disent : le monde devra faire face à un déficit hydrique global de 40 % dès 2030 si rien n'est fait.

Les problèmes de l'eau aujourd'hui tiennent également dans sa pollution (récemment dans la presse paraissait un article alarmant sur la pollution du Gier) et dans le bon ou mauvais usage qui en est fait.

L'alimentation en eau de la Baignade Naturelle risque d'ailleurs de rencontrer quelques aléas à plus ou moins long terme.

L'urbanisation ne cesse de croître et devient préoccupante. Selon l'association

Terre de liens, 1 300 hectares d'espaces agricoles et naturels sont recouverts de béton et de bitume chaque semaine, soit l'équivalent en moyenne de la surface d'un département tous les 7 ans.

Les villes deviennent très rapidement des îlots de chaleur. En éliminant la végétation et en favorisant le ruissellement de l'eau, l'urbanisation (imperméabilisation des sols, dénudation du paysage) contribue au déséquilibre des cycles de l'eau.

Manquer d'eau, c'est aussi ne plus rien avoir à manger ! Qu'en est-il de notre autonomie alimentaire ? Les problèmes géopolitiques et sanitaires actuels nous en démontrent l'importance. Nous importons une grande partie de notre alimentation !

« **Qui sème le béton aura la dalle** ».

Le projet de ZAC Côte Granger élaboré dans les années 2010 est-il à la hauteur des enjeux actuels, livrant à l'urbanisation quelques hectares d'anciens jardins familiaux ?

Il est plus qu'urgent que chaque commune prenne en compte son empreinte eau, qu'elle prenne la mesure de l'enjeu, qu'elle donne de l'espace à cette eau en

revégétalisant, en limitant les tontes.

On connaît l'outil le plus puissant pour contenir l'eau, capter le CO2, ancrer le sol contre l'érosion, garantir des îlots de fraîcheur : l'arbre !

En réponse à cette question, Monsieur le Maire ironise. Lorette est le « poumon vert de la vallée ». Pas sûr que nos concitoyens le perçoivent de cette façon !

De même chaque commune doit prendre en compte son empreinte carbone. D'autres sujets de réflexion seraient à mettre à l'ordre du jour : les mobilités douces (vélo pedibus).

Mais la réflexion dans la majorité n'est pas à l'ordre du jour !

Lorette Citoyenne, Facebook.

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

LIBRES D'ÊTRE BIEN INFORMÉS

Éveline Oriol, grande gagnante du 6^e mandat de G.Tardy.

A lire sur libresdagir.fr.

Julien Lequeux

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE
Tél. : 04 77 73 30 44

PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (sur RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois

PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 38 80
ou 04 77 83 01 30

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 23 54
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

87, rue Jean Jaurès
Tél : 04 77 73 94 72

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : 04 77 73 59 65

MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : 04 77 73 67 44

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : 04 77 73 67 08

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : 04 77 73 07 62

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : 04 77 51 87 43

LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenot
Tél : 04 77 73 27 07

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassière
Tél : 04 77 73 20 85

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : 04 77 73 27 16

SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : 04 77 73 19 86

SALLE JEAN ROSTAND

Rue Jean Rostand
Tél : 04 77 73 30 44

STADE COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : 04 77 73 03 62

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : 04 77 73 18 70

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44

SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : 09 77 409 441
ou (URGENCES 24h/24
Tél : 09 77 429 441)

E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE PARTAGE

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : 04 77 20 01 28

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : 04 77 95 13 32

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : 3939

DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : 0 800 882 735

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18 h au lieu de 19 h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : 0 800 882 735

TARTARAS

Tél : 0 800 882 735

POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : 06 83 82 02 18
PERM. : lundi de 9h à 11h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : 04 27 40 21 21

COMMISSARIAT DE RIVE-DE-GIER

Tél : 04 69 35 03 50
PERM. : lundi ou vendredi de 9h à 12h

POMPIERS / 18 POLICE SECOURS / 17 SAMU / 15

ÉTAT-CIVIL / 2^e TRIMESTRE 2022



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

INFORMATION IMPORTANTE

L'article du code civil, aux termes duquel chacun a droit au respect de sa vie privée, s'oppose notamment à la divulgation par les autorités publiques de tout élément de la vie privée d'une personne.

La publication des annonces de l'état civil n'échappe pas à la règle.

Les familles devront donc faire une demande écrite adressée à Monsieur le Maire pour demander à ce que soient publiés, dans le bulletin municipal, les naissances, les mariages ou le décès d'un membre de leur famille.

Le Maire - Gérard Tardy



À VOS AGENDAS

JUILLET

MERCREDI 14	FEU D'ARTIFICE	//	23h	Parc des Blondières
JEUDI 15	109 ^e TOUR DE FRANCE	//	14h	
	ANIMATIONS	//	14h	Place du III ^e Millénaire Service Municipal Animation
	PAËLLA GÉANTE ET BAL POPULAIRE	//	19h	Place du III ^e Millénaire Service Municipal Animation

AOÛT

SEPTEMBRE

	MINI DÉTECTIVES			Médiathèque
SAMEDI 3	INAUGURATION CANAL ZACHARIE	//	10h30	Rue Notre Dame
	ANIMATIONS / JOUTES	//	14h	Rue Notre Dame
	BAGAD DE LANN BIHOUE	//	21h	Place Neyrand Concert
DIAMANCHE 4	JOUTES ET BARQUETTES DE GIVORS	//	14h	Parc des Blondières
VENDREDI 9	DON DU SANG	//	14h - 19h	Salle Jean Rostand Amicale des donateurs
SAMEDI 17	THE CANAPÉ	//	20h30	Salle l'Ecluse Festival de l'humour

OCTOBRE

	L'ALPHABET			Médiathèque
SAMEDI 1^{er}	GOSPEL JAM	//	20h	Salle l'Ecluse Rhino Jazz
MARDI 4	SEMAINE BLEUE / GOÛTER DANSANT	//	14h	Salle l'Ecluse C.C.A.S.
DIMANCHE 16	LES TONTONS FARCEURS	//	20h30	Salle l'Ecluse Festival de l'humour
SAMEDI 22	LES CARRÉS M'EN FOU		20h30	Salle l'Ecluse Festival de l'humour

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 // kiosque@ville-lorette.fr